



RAPPORT  
CLIMAT &  
BIODIVERSITÉ

2022

Par Olivier DE BERRANGER  
Directeur Général Délégué & Directeur de la Gestion d'actifs

**Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas<sup>1</sup>**

En 2022, l'année la plus chaude jamais enregistrée en France<sup>2</sup>, le sujet climatique s'est imposé au cœur du débat public. Mégafeux de forêts, inondations majeures, sécheresses historiques, épisodes caniculaires se sont succédé lors de cette année marquée par les conséquences du dérèglement climatique. **Des conséquences qui ont également provoqué des pertes majeures de biodiversité**, la grande oubliée.

Selon un rapport commun du GIEC et de l'IPBES, **ces deux crises intimement liées ont les mêmes causes** : modes de production et de consommation, déforestation, pollutions... Jamais dans l'Histoire, l'effondrement de la biodiversité n'a été aussi rapide. Sur les 8 millions d'espèces végétales et animales recensées, un million d'espèces sont ainsi menacées d'extinction.

Le sujet émerge car notre dépendance à la biodiversité, qui nous nourrit, nous soigne et régule le climat, est totale. Cet enjeu connexe au climat, **dont 50% du PIB mondial dépend, est stratégique et universel**. Si certaines voix s'élèvent contre la réglementation jugée trop contraignante, si les débats sur la taxonomie européenne n'en finissent pas et si des campagnes anti-ESG déferlent aux Etats Unis, l'intensification des conséquences du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité nous rappellent chaque jour l'urgence d'agir.

Face à l'urgence, **LFDE a placé les enjeux de climat et de biodiversité au cœur de sa démarche d'entreprise et de ses investissements**. La stratégie Climat & Biodiversité de LFDE fixe ainsi le cap de la transformation de notre approche responsable afin de l'aligner sur une économie bas carbone, protectrice de la biodiversité. Ce 2<sup>e</sup> rapport annuel, qui répond à l'article 29 de la loi Energie Climat, retrace en toute transparence les actions déployées en 2022 et contient l'évaluation des impacts de nos investissements sur le climat et la biodiversité.

La prise de conscience progresse peu à peu. Réunie en décembre 2022, **la COP 15 est parvenue à placer sous le feu des projecteurs mondiaux la biodiversité et l'urgence d'agir pour la préserver**. La recherche de nouveaux équilibres est affaire d'hommes et d'engagement. Mais également de **performances financières de l'investissement responsable, dont le rôle est crucial**. Nous continuerons à consacrer toute notre énergie au service de ces défis universels. L'érosion vertigineuse de la biodiversité n'est pas une fatalité. Il est encore temps d'agir !

L'enjeu du changement climatique est intégré à différentes étapes de la gestion de nos produits financiers. Ce document fera donc référence à d'autres publications de LFDE : [Code de Transparence AFG-FIR](#), [Rapport](#) et [Politique de Vote et d'Engagement](#), [Stratégie Climat et Biodiversité](#) et [Politique Charbon](#). Chacun de ces documents vient compléter les éléments présentés dans ce rapport.

Ce rapport suit les exigences et recommandations de **l'article 29 de la loi Energie-Climat** et de la **TCFD** (Task Force on Climate-related Financial Disclosure), tous les éléments réglementaires sont identifiables dans ce rapport à l'aide de tampons spécifiques.

<sup>1</sup> « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas. » Jacques Chirac, Sommet de la Terre de Johannesburg, 2002

<sup>2</sup> Météo France

1. Stratégie & moyens déployés

- P.8 **ENGAGEMENT 1**  
RENFORCER LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE DE LFDE
- P.10 **ENGAGEMENT 2**  
ETRE EXEMPLAIRES
- P.12 **ENGAGEMENT 3**  
MOBILISER LES ENTREPRISES
- P.20 **ENGAGEMENT 4**  
ACCOMPAGNER NOS CLIENTS
- P.24 **ENGAGEMENT 5**  
MESURER LA COMPATIBILITÉ DE NOS INVESTISSEMENTS
- P.26 **ENGAGEMENT 6**  
INTÉGRER LES RISQUES LIÉS AU CLIMAT ET A LA BIODIVERSITE DANS NOS INVESTISSEMENTS
- P.28 **ENGAGEMENT 7**  
RENFORCER LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITE DANS L'ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE
- P.30 **ENGAGEMENT 8**  
INVESTIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION
- P.34 **ENGAGEMENT 9**  
AU-DELÀ DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITE

2. Analyse de l'impact des investissements de LFDE

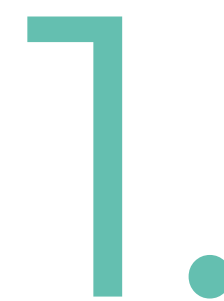
- P.40 **EMPREINTE CARBONE**
- P.44 **ALIGNEMENT DE TEMPÉRATURE**
- P.48 **RISQUES PHYSIQUES**
- P.54 **TAXONOMIE EUROPEENNE : PART VERTE ET PART BRUNE**
- P.58 **EMPREINTE BIODIVERSITÉ**

3. Démarche IR

- P.66 **APPROCHE DE DURABILITÉ DE LFDE**
- P.68 **NOTRE MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE ESG**
- P.70 **POLITIQUE DE VOTE ET D'ENGAGEMENT**
- P.72 **PRISE EN COMPTE DES RISQUES DE DURABILITÉ**
- P.74 **NOTRE GAMME D'OPC OUVERTS INVESTIS EN DIRECT**

4. Annexes

- P.86 **GLOSSAIRE ET MÉTHODOLOGIES**
- P.90 **AVERTISSEMENTS**



## Stratégie et moyens déployés

La stratégie Climat et Biodiversité de La Financière de l'Échiquier lancée début 2021 fixe **le cap de la transformation** de notre approche d'investissement responsable afin de l'aligner avec une **économie bas carbone, préservant le capital naturel**. Face à l'urgence environnementale qui se précise chaque année davantage, LFDE s'est engagée à placer ces enjeux au cœur de sa démarche d'entreprise et de ses investissements. Les engagements de notre stratégie couvrent l'ensemble des dimensions de nos activités afin de disposer d'une approche globale et cohérente pour relever les défis environnementaux.

[Retour sur les engagements de la stratégie Climat et Biodiversité de LFDE.](#)

# N°1

# ENGAGEMENT



# RENFORCER LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE DE LFDE

La transition vers une économie bas carbone et respectueuse de la biodiversité requiert la mise en place et le suivi d'actions de long terme. A LFDE, nous sommes convaincus depuis toujours que la réussite d'un projet d'entreprise responsable requiert une gouvernance de qualité et engagée afin de piloter la bonne exécution de la stratégie.

Pour ce faire, depuis 2021 nous avons entrepris de renforcer la gouvernance climatique de LFDE :

**Le directeur de la gestion** supervise le déploiement de cette stratégie appliquée à nos investissements. En sa qualité de membre du Comité Exécutif, il rend compte à celui-ci de l'avancée des travaux.

**La direction du marketing et de la communication** est directement impliquée dans le déploiement de notre stratégie RSE. Elle est à la fois membre du Comité RSE et du Comité Exécutif et œuvre à une meilleure intégration du climat dans notre démarche RSE

**Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif** ont été formés, début 2021 aux enjeux du climat et à ses liens avec la finance afin d'être en mesure de superviser efficacement le déploiement de la stratégie Climat et Biodiversité de LFDE. Cette formation a notamment abordé les sujets de mesure d'impact et de risques climatiques, les principes méthodologiques et les aspects réglementaires.

En 2022 tous les collaborateurs et membres du Comité Exécutif ont suivi une formation initiatique sur les enjeux de biodiversité et ses impacts sur les entreprises et la finance.

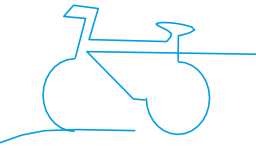
Les membres de notre gouvernance sont invités à suivre les formations dispensées par l'équipe de Recherche IR de LFDE comme par exemple celle sur la taxonomie européenne ou la fresque du climat.

Nous avons également instauré **le Comité Climat et Biodiversité de LFDE**. Sa mission principale est le suivi de l'implémentation de la stratégie Climat et Biodiversité. Le comité endosse également le rôle d'ambassadeur climatique au sein de la société. Ses membres sont force de proposition sur les actions futures de LFDE sur le climat et la biodiversité. Supervisé par **l'équipe de Recherche IR**, ce comité, composé de 6 membres permanents issus de différentes équipes, bénéficie d'une large palette de compétences et de profils diversifiés.

**L'intégration des indicateurs de risques climatiques** a été initiée et le suivi des risques de nos OPC est réalisé par l'équipe des Risques. En 2022, nous avons progressé dans l'intégration des indicateurs de risques climatiques et dans le suivi des risques de nos OPC<sup>1</sup> réalisé par l'équipe des Risques. Nous avons en particulier œuvré pour mettre à leur disposition des données et des outils spécifiques, avec notamment l'utilisation de la plateforme ESG Connect. Dès 2023, ces ressources leur permettront d'effectuer au mieux le contrôle de l'ensemble des risques climatiques auxquels sont exposés nos OPC.

<sup>1</sup>OPC gérés de façon active par LFDE, les OPC gérés selon des stratégies quantitatives et macro économiques ainsi que les OPC d'allocation ne sont pas concernés.

# ÊTRE EXEMPLAIRES



Nous avons structuré notre démarche RSE dès 2017. A travers elle, nous nous efforçons d'être exemplaires et de réduire l'empreinte environnementale de nos pratiques. Nous avons en effet souhaité mettre en cohérence nos pratiques en tant qu'entreprise avec notre démarche d'investisseur responsable.

Quelques actions concrètes :

- ◆ Mécène du Museum national d'Histoire naturelle de Paris, LFDE soutient le projet de recherche de **biomimétisme « Eco-bétons de sédiments marins »** dédié à la réalisation de récifs artificiels contribuant à favoriser la biodiversité marine.
- ◆ Marraine du « **Grand Défi des Entreprises pour la planète** », LFDE soutient ce projet qui a pour but de mobiliser les entreprises pour le climat et la biodiversité et à formuler, à l'issue d'un processus participatif, 100 propositions d'actions prioritaires, qui ont été transmises aux instances françaises et européennes début 2023.
- ◆ **Recyclage avancé de 1 636 kg de déchets**, en 2022 grâce aux services des Joyeux Recycleurs.
- ◆ Réflexion active autour d'une démarche numérique responsable.
- ◆ Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de nos événements : sélection de traiteurs sourçant leurs produits de saison en Ile de France, utilisation de vaisselle réutilisable.  
Nous avons également initié lors de l'Université d'été 2022 la compensation de l'évènement avec l'aide de la fondation GoodPlanet<sup>1</sup>
- ◆ Mise à disposition d'une **flotte de vélos électriques pour les collaborateurs**, à ce jour plus de 20% des collaborateurs utilisent ce dispositif.

Chez LFDE, nous sommes persuadés que **les grands changements proviennent de l'implication de chacun**, c'est pourquoi nous souhaitons que nos collaborateurs se sentent concernés par ces enjeux.

**L'ensemble des collaborateurs LFDE a ainsi été formé aux enjeux du climat** avec I-Care début 2021. Cette initiative, renforcée pour les équipes de gestion, a été le point de départ d'une démarche de formation continue menée par l'équipe de recherche IR. A titre d'exemple, en 2022, l'équipe a formé 46 collaborateurs grâce à la Fresque du Climat, un atelier pédagogique pour comprendre et s'approprier le défi de l'urgence climatique. Les collaborateurs de LFDE ont également été encouragés à suivre le MOOC Biodiversité « Relever le défi du vivant » développé par Engage et parrainé par LFDE.

Le climat et la biodiversité sont des éléments sous-jacents de notre démarche plus globale d'investissement responsable à laquelle nous souhaitons que l'ensemble des collaborateurs participe. C'est pourquoi :

- ◆ Nous avons intégré en 2020 des objectifs de contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE dans l'évaluation de l'ensemble des collaborateurs.
- ◆ Chaque nouveau collaborateur est incité à suivre notre MOOC ISR afin de se familiariser le plus rapidement possible avec la finance durable et les engagements de LFDE.
- ◆ Depuis 2021 22 collaborateurs ont passé la Certification AMF Finance Durable, le CFA ESG ou les deux.

<sup>1</sup><https://www.goodplanet.org/fr/agir-a-nos-cotes/calculer-contribuer-a-la-neutralite-carbone/>

# MOBILISER LES ENTREPRISES

Nous sommes convaincus de l'importance de l'engagement avec nos parties prenantes. C'est par le biais de **dialogues constructifs** avec les acteurs de notre écosystème que nous pensons pouvoir accélérer notre impact sur la transition climatique et ainsi contribuer au respect de l'Accord de Paris mais également à la préservation de la biodiversité.

## Engagement actionnarial auprès des entreprises

Notre objectif est d'accompagner dans leur transition, les entreprises dans lesquelles nous investissons. Pour cela, nous utilisons le vote aux assemblées générales et l'engagement avec les entreprises. Nous avons formalisé notre position sur les sujets environnementaux dans notre politique de vote et d'engagement<sup>1</sup> dans le sillage du lancement de notre stratégie Climat et Biodiversité. Nous analysons notamment au cas par cas et de manière approfondie les résolutions environnementales, qu'elles soient proposées par le management, comme les « Say On, Climate », ou par des actionnaires. Dans les deux cas, LFDE vote en accord avec les principes décrits dans notre politique, et est notamment favorable à :

- ◆ L'engagement **zéro émission nette d'ici 2050**, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris,
- ◆ La définition en conséquence d'objectifs quantitatifs ambitieux de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> pour l'activité de la société et/ou pour ses produits,
- ◆ **La réduction** en absolu et en intensité des émissions de CO<sub>2</sub>,
- ◆ L'intégration de critères liés au climat et à la biodiversité dans le schéma de **rémunération des dirigeants**, etc.
- ◆ **Une transparence accrue** sur les budgets nécessaires à l'atteinte des objectifs et la part d'investissements dans des activités vertes telles que définie par la taxonomie européenne,
- ◆ **Une transparence accrue** sur les risques liés au changement climatique et à la perte de biodiversité (risques réglementaires, financiers ou physiques), leur identification et leur atténuation,

<sup>1</sup> Plus d'information concernant notre politique de vote et d'engagement en partie 3 « Démarche IR », « Politique de vote et d'engagement » page 76

## MOBILISER LES ENTREPRISES

### Say on Climate

A cours des dernières années, un nombre croissant d'entreprises a soumis aux actionnaires leur **plan de transition climatique**. Ce type de résolutions, porté à l'ordre du jour des assemblées générales par le management des entreprises, est appelé **Say On Climate**. Leur objectif est de faire valider par les actionnaires le plan climatique de l'entreprise. Nous sommes favorables à la généralisation de cette pratique, à condition qu'elle ne soit pas utilisée pour limiter le dépôt de résolutions d'actionnaires, souvent plus exigeantes, sur ces sujets.

Nous sommes particulièrement attentifs à ce type de résolution. Dans ce cadre, nous nous assurons que les sociétés suivent le plus possible les **recommandations de la TCFD** (*Task force on Climate-related Financial Disclosure*) en matière de transparence, pour que nous puissions être en mesure de juger la crédibilité de leurs engagements climatiques.

Nous considérons qu'il est primordial que les objectifs climatiques des entreprises soient basés sur la science. Le consensus scientifique sur ce sujet évoluant rapidement, il est important que ces objectifs climatiques puissent évoluer en conséquence. Nous sommes donc favorables à un vote annuel sur ces résolutions, assurant la possibilité d'échanges réguliers entre l'entreprise et ses actionnaires.

Nous sommes par ailleurs favorables **au Say on Climate en deux résolutions distinctes** :

- L'une portant sur la **stratégie climat** de l'entreprise
- L'autre sur **la mise en œuvre** de cette stratégie.

Ce vote double permet de se prononcer de manière distincte sur ces deux éléments, par exemple de valider une stratégie cohérente mais de sanctionner un retard dans son exécution.

### Résolutions d'actionnaires

Comme décrit dans notre politique de vote et d'engagement, nous nous engageons à **participer aux dépôts de résolutions climatiques externes et/ou à les soutenir par le vote** si l'ensemble des critères requis par notre politique de vote sont rempli :

- L'entreprise a fait l'objet d'un engagement bilatéral non concluant
- Et l'entreprise fait partie de la liste des 166 entreprises mondiales les plus polluantes, identifiées par le *Climate Action 100+*,
- Et, l'entreprise ne présente pas de *Say on Climate* satisfaisant les critères requis présentés dans notre politique de vote.

En 2022, nous avons participé au dialogue avec TOTALENERGIES, notamment au dépôt de deux résolutions menées par les investisseurs référents de l'entreprise au sein du *Climate Action 100+*, à l'occasion de son assemblée générale.

- L'une demandait une **transparence accrue** sur les informations relatives à sa stratégie de décarbonation. Elle a finalement été retirée en amont de l'AG, après l'acceptation par le Conseil d'Administration du groupe d'une majorité des demandes inscrites dans la résolution proposée par les investisseurs en amont de l'AG.
- L'autre portait sur la mise en place **d'objectifs de réduction des émissions de GES alignés avec l'Accord de Paris**. La mise à l'ordre du jour de l'AG de cette résolution a finalement été refusée par le Conseil d'Administration de TOTALENERGIES. Malgré ce refus, notre engagement avec l'entreprise se poursuit sur les sujets climatiques.

En 2022, nous avons été sollicités pour voter sur des résolutions concernant des sujets environnementaux 16 fois dont 12 spécifiquement sur le climat. Nous avons soutenu 10 de ces 16 résolutions.



### Engagement auprès des plus grands contributeurs à l'empreinte carbone et à l'empreinte biodiversité de LFDE

Nous avons **renforcé nos outils d'analyse sur les enjeux climatiques et de biodiversité** ainsi que **notre démarche d'engagement concernant les entreprises des secteurs jugés matériels dans la transition environnementale** et, dont la détention en capital par LFDE est significative. Le désinvestissement sera envisagé en cas d'échec de cette démarche d'engagement.

Nous avons analysé **l'empreinte carbone et l'empreinte biodiversité<sup>1</sup> de nos investissements** en intensité afin d'identifier à **fin décembre 2022** les entreprises :

- Les **plus contributrices à l'empreinte totale de LFDE**. La contribution prend en compte à la fois l'intensité de l'émetteur et son poids dans les investissements de LFDE (tableau de gauche ci-dessous).
- Les **plus intenses en carbone au sein de nos portefeuilles<sup>2</sup>** – c'est-à-dire qui émettent le plus de gaz à effet de serre et/ou qui exercent le plus de pression sur la biodiversité par rapport à leur valeur d'entreprise (tableau de droite ci-dessous),

Dès 2023, ces émetteurs feront l'objet d'une analyse approfondie selon notre grille d'analyse « Maturité Climat et Biodiversité »<sup>3</sup>, qui nourrira nos engagements portant principalement sur l'amélioration de la gouvernance climatique.

Entreprises	Contribution à l'Empreinte Carbone de LFDE (en %)	Entreprises	Intensité Carbone Scope 1, 2 et 3 (teqCO2/M€)
1. MICHELIN	7,1%	1. MICHELIN	1 958,1
2. AAK	6,1%	2. TITAN CEMENT	1 721,4
3. TOTALENERGIES	3,2%	3. VICAT	1 227,9

Entreprises	Contribution à l'Empreinte Biodiversité de LFDE (en %)	Entreprises	Intensité Biodiversité (MSAppb*/M€)
1. AAK	7,9%	1. SAVENCIA	1 766,2
2. STELLANTIS	4,7%	2. STELLANTIS	438,6
3. NESTLE	4,3%	3. AAK	384,8

<sup>1</sup>Calculées avec les données de Carbon4 Finance, fournisseur de solutions de données sur le climat et la biodiversité pour le secteur financier. Plus d'informations sur : <https://www.carbon4finance.com>

<sup>2</sup>Un filtre a été appliqué sur les résultats afin de retirer les entreprises analysées statistiquement par Carbon4 Finance et non sur la base de leurs données réelles. Un autre filtre a été appliqué afin de retirer les entreprises dont le poids en portefeuilles est inférieur à 0,10% des encours LFDE

<sup>3</sup>Plus d'information sur notre méthodologie "Maturité Climat et Biodiversité" en annexe.

Les valeurs présentées ont fait l'objet d'une analyse dédiée et sont ainsi exposées pour illustrer notre approche, cependant leur présence dans la gestion LFDE n'est pas garantie.

## MOBILISER LES ENTREPRISES

### Sortie du charbon thermique

LFDE s'engage à **exclure totalement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030**, en appliquant des restrictions strictes et progressives, en lien avec les évolutions de la *Global Coal Exit List*<sup>1</sup> de l'ONG allemande *Urgewald*. La politique charbon de LFDE s'est traduite, à partir de janvier 2021, par une politique d'exclusion renforcée, disponible sur notre site internet. LFDE est cependant convaincue que sous certaines conditions strictes et préalablement établies, **l'engagement avec certaines sociétés peut être une alternative à la stricte exclusion**, afin de les accompagner dans leur transition. Ces exceptions ne peuvent en aucun cas concerner les entreprises trop fortement exposées ou impliquées dans le développement de nouveaux projets liés au charbon thermique.

Exposition de LFDE au charbon thermique	31/12/2020		31/12/2021		31/12/2022		Sources
	d'encours	d'encours LFDE	d'encours	d'encours LFDE	d'encours	d'encours LFDE	
Exposition aux sociétés dépassant les seuils maximaux de notre politique d'exclusion du charbon thermique <sup>1</sup>	78,5 M€	0,66%	58,8 M€	0,42%	5,7 M€	0,06%	Urgewald
Exposition totale au charbon thermique sans seuil minimal	216,9 M€	1,83%	203,5 M€	1,44%	115,6 M€	1,13%	MSCI ESG Research

De manière plus globale, LFDE rend compte annuellement de son exposition aux activités contraires à la transition vers une économie bas-carbone. **L'exposition au charbon est en baisse continue depuis 2020 avec une accélération notable en 2022**. Dans les deux cas, le calcul est effectué sur la valeur totale des entreprises exposées et non sur la part du chiffre d'affaires réellement exposé aux activités liées au charbon thermique.

Plus de détails concernant la part brune de LFDE et de ses OPC en pages 54 à 57 de ce rapport.

Nous serons particulièrement vigilants en 2023, lors de la publication des rapports annuels des entreprises du secteur de l'énergie, à l'impact du contexte géopolitique sur le respect de leurs engagements de sortie du charbon et à l'état de leur mix énergétique.

<sup>1</sup> Les seuils d'exclusion sont disponibles dans notre politique Charbon disponible sur notre site internet. Le suivi des indicateurs est réalisé grâce à la *Global Coal Exit List* de l'ONG *Urgewald*.

<sup>2</sup> Plus d'informations en annexe.

Depuis la mise en place de notre engagement sur le charbon, **4 sociétés dépassant les seuils maximaux de notre politique ont fait l'objet d'une analyse dédiée de leur stratégie de sortie du charbon**, selon notre méthodologie "Maturité Climat et Biodiversité" afin d'évaluer leur éligibilité à une démarche d'engagement. A ce jour, seul ENEL dont nous qualifions positivement la stratégie de sortie du charbon, reste présente dans nos portefeuilles. En effet, l'entreprise ALBIOMA est sortie de la cote en octobre 2022, nous avons cédé toutes nos participations d'EnBW après avoir statué que leur plan de sortie était insuffisant au regard de nos critères, enfin nous avons également cédé toutes nos participations d'EDF pour des raisons ESG non liées à la politique de sortie du charbon du groupe.



Ce producteur italien d'électricité est l'un des pionniers du secteur des énergies renouvelables grâce à sa démarche en faveur de la transition énergétique. Sa stratégie de sortie du charbon thermique s'inscrit dans le cadre d'un plan de développement de long terme des énergies vertes. La vente de l'usine de Reftinskaya en Russie est un point d'alerte : vendre ses actifs ne fait que déplacer le problème, sans permettre d'atteindre l'objectif global de neutralité carbone de l'économie. Après discussion avec la société et un expert, nous en avons conclu que cette vente était un événement isolé, lié au caractère stratégique de cette centrale pour la région. Les autorités locales ne souhaitaient pas la fermeture du site en raison de son importance en termes d'emploi et de production d'énergie. Dans le cadre de notre engagement individuel, nous demandons à la société de ne plus vendre de centrales. Nous sommes particulièrement attentifs à la gestion de leur centrale en Colombie, ainsi qu'au respect de leurs engagements auprès de l'ONU en faveur de la transition juste et de ne licencier aucun employé dans le cadre de sa démarche de sortie du charbon.



A l'heure actuelle, la démarche d'ENEL en matière de transition de son modèle d'affaires **rend la société éligible** aux OPC de LFDE non concernés par l'exclusion plus globale des énergies fossiles.



**Iberdrola**

Un exemple de transition en amont des contraintes réglementaires

La baisse de notre exposition au charbon thermique est aussi due à d'autres acteurs non concernés par notre politique d'exclusion, mais poursuivant leur transition en amont des contraintes réglementaires. C'est le cas d'IBERDROLA.

Le groupe espagnol, aujourd'hui leader en Europe et aux Etats-Unis de la production d'énergie renouvelable, a fermé en 2021 ses dernières centrales à charbon. **Après plus de 170 ans d'activité dans le secteur de l'énergie, la société est à ce jour totalement désengagée du secteur du charbon thermique.**

L'entreprise a également pris des engagements de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, en lien avec un scénario climatique de 1,5°C validé par les SBTi<sup>1</sup>. Preuve de son leadership dans la conduite de sa transition, l'entreprise a été considérée comme éligible à la poche Pionniers de l'OPC Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe.

<sup>1</sup> Science Based Targets Initiative, organisme indépendant de certification des plans de transition climatique basé sur la science. Plus d'informations en page 31

Les valeurs présentées ont fait l'objet d'une analyse dédiée et sont ainsi exposées pour illustrer notre approche, cependant leur présence dans la gestion LFDE n'est pas garantie.



## MOBILISER LES ENTREPRISES

### Exposition aux hydrocarbures

LFDE a adopté en décembre 2021 une **politique de sortie des hydrocarbures non-conventionnels et controversés**. Elle est entrée en vigueur dès juillet 2022, pour l'ensemble des OPC Convictions Durables et à Impact. Le cadre de notre politique d'exclusion est le suivant :

- 1) Exclusion des entreprises réalisant plus de 10% de leur production totale d'hydrocarbures au moyen d'hydrocarbures non-conventionnels et controversés (en pourcentage cumulé de la production totale d'énergies fossiles).
- 2) Exclusion des entreprises dont plus de 5% des plans d'expansion à court terme sont réalisés dans des projets d'hydrocarbures non-conventionnels et controversés (en pourcentage de l'expansion totale).

Au sein de notre politique, les hydrocarbures non-conventionnels considérés sont les suivants : pétroles et gaz de schiste, pétroles et gaz de réservoirs compacts - utilisant des méthodes de fracturation hydraulique - , sables bitumineux, pétroles lourds et extra-lourds, gaz de charbon ou de houille.

Les hydrocarbures controversés considérés sont les pétroles et gaz profonds (> 1 500 mètres) ainsi que les hydrocarbures issus de champs pétroliers et gaziers en Arctique.

**Dès décembre 2024, ces exclusions seront applicables à l'ensemble des OPC en Intégration ESG de LFDE.** Enfin, au plus tard en 2030, La Financière de l'Echiquier sortira des hydrocarbures non conventionnels et controversés en ne finançant plus d'entreprises réalisant une part de leur chiffre d'affaires dans de telles activités (seuil de 0%).

Exposition de LFDE aux hydrocarbures	31/12/2021		31/12/2022		Sources
	Encours	% encours LFDE	Encours	% encours LFDE	
Exposition aux sociétés dépassant les seuils maximaux de notre politique d'exclusion des hydrocarbures non-conventionnels et controversés <sup>1</sup>	48,9 M€	0,3%	51,0 M€	0,5%	Urgewald
Exposition aux sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans les hydrocarbures conventionnelles et/ou non conventionnelles et controversés	243,1 M€	1,7%	224,5 M€	2,2%	MSCI ESG Research

En 2022, malgré un effet marché favorable aux hydrocarbures, nous avons fait décroître en valeur absolue nos investissements dans le secteur, par rapport aux montants investis à fin 2021.

<sup>1</sup> Les seuils d'exclusion sont disponibles dans notre politique d'exclusion publiée sur notre site internet. Le suivi des indicateurs est réalisé grâce à la *Global Oil & Gas Exit List* de l'ONG *Urgewald* qui permet d'identifier les entreprises :  
 - Qui réalisent plus de 10% de leur production totale d'hydrocarbures au moyen d'hydrocarbures non-conventionnels et controversés (en % cumulé de la production totale d'énergies fossiles).  
 - dont plus de 5% des plans d'expansion à court terme sont réalisés dans des projets d'hydrocarbures non-conventionnels et controversés (en % de l'expansion totale).

### Expositions biodiversité

Dans le cadre de notre politique concernant le respect de la biodiversité, nous sommes attentifs à notre exposition aux activités relatives à la production d'huile de palme et aux biocides. Nous excluons ces activités de nos OPC les plus exigeants en matière de durabilité, nos OPC à impact.

#### L'huile de palme

La production d'huile de palme est associée à la déforestation, principalement en Asie du Sud-Est, dont les impacts sur les écosystèmes et les rejets de CO2 sont majeurs. Selon le ministère indonésien de l'environnement et des forêts, environ 24 millions d'hectares de forêts tropicales ont été détruits entre 1990 et 2015. L'analyse de la chaîne de valeur est essentielle, notamment pour les entreprises du secteur agroalimentaire, afin de s'assurer des pratiques responsables déployées (certification RSPO , mesures contre le travail forcé...).

#### Les biocides

Les biocides sont des substances destinées à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes jugés nuisibles, tels que les champignons, bactéries, virus, rongeurs et insectes. Les biocides ont des impacts importants sur la biodiversité via l'écotoxicité, ainsi que sur la santé, en causant notamment des perturbations endocriniennes, des cancers, ou en développant des résistances bactériennes. Les biocides incluent les pesticides, rodenticides et insecticides

Exposition de LFDE aux secteurs ayant un impact important sur la biodiversité	31/12/2021		31/12/2022		Sources
	Encours	% encours LFDE	Encours	% encours LFDE	
Exposition aux sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le secteur des Biocides	5,1 M€	0,0%	20,6 M€	0,2%	MSCI ESG Research
Exposition aux sociétés réalisant plus 5% de leur chiffre d'affaires dans la production et la distribution d'huile de palme	0,0 M€	0,0%	0,0 M€	0,0%	MSCI ESG Research

## MOBILISER LES ENTREPRISES

### Participation à plusieurs initiatives de Place

Les enjeux climatiques et de biodiversité sont complexes à appréhender et plus encore à intégrer de manière pertinente dans nos stratégies d'investissement. LFDE a rejoint plusieurs initiatives de Place afin de faire progresser sa compréhension de ces enjeux critiques en échangeant avec d'autres investisseurs et experts. Ces échanges stimulent la réflexion sur des solutions concrètes permettant de mieux intégrer les enjeux climatiques et de biodiversité dans nos investissements. L'échange de bonnes pratiques permet de mieux cibler les actions à déployer pour accompagner cette transition. LFDE a notamment rejoint les initiatives suivantes :



#### Finance for Biodiversity Pledge

Le *Finance For Biodiversity Pledge* est une initiative internationale destinée à mobiliser les institutions financières en faveur de la biodiversité. Cet engagement collaboratif réunissait, au 31/12/2022, 126 institutions internationales, représentant 18 800 milliards d'euros d'actifs sous gestion. Dans ce cadre, LFDE s'engage à **intégrer à horizon 2025 des critères de biodiversité dans ses analyses ESG, à mesurer l'impact de ses investissements** sur la biodiversité, à faire de l'engagement avec les entreprises et à **publier en toute transparence le résultat de ses engagements ainsi que l'impact de ses investissements**.

Pour atteindre ces objectifs, LFDE participe à différents groupes de travail sous l'égide de la *Finance For Biodiversity Foundation*.

Pour plus d'informations : [www.financeforbiodiversity.org/about-the-pledge/](http://www.financeforbiodiversity.org/about-the-pledge/)

#### NON-DISCLOSURE CAMPAIGN EN FAVEUR DE LA TRANSPARENCE SUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX



Depuis 2020, LFDE participe à la *Non-Disclosure Campaign* du Carbon Disclosure Project (CDP). Cette campagne encourage les entreprises à répondre aux questionnaires du CDP sur les sujets du changement climatique, des forêts et de l'eau. Ce questionnaire fournit aux investisseurs des données uniformisées permettant de comparer la performance environnementale des entreprises, en particulier en termes d'empreinte carbone. Lors de la campagne d'engagement 2022, nous avons notamment mené un **engagement direct** auprès de **32 entreprises** et **soutenu l'engagement d'autres acteurs** en tant que *co-lead* auprès de **81 entreprises**. Les résultats de nos engagements ont été plutôt positifs. Plus d'un quart des entreprises, que nous avons sollicitées en lead ou co-lead, ont accepté de répondre au questionnaire du CDP.

Pour plus d'informations : [www.cdp.net/en/investor/engage-with-companies/non-disclosure-campaign](http://www.cdp.net/en/investor/engage-with-companies/non-disclosure-campaign)

#### NET ZERO ASSET MANAGERS INITIATIVE



*Net Zero Asset Managers* est un regroupement mondial de gestionnaires d'actifs, qui s'engagent à soutenir **l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050**, conformément aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5°C. Au 31/12/2022, cette initiative regroupait 301 signataires représentant 59 000 milliards de dollars d'encours.

Dans ce cadre, à horizon 2030, LFDE s'est engagée à aligner 50% de ses encours avec les objectifs du *Net Zero Asset Managers Initiative*. Ce qui correspond, à date, à l'encours de nos OPC labellisés ISR. Il s'agit de la proportion maximale

à fin 2022 pour laquelle nous sommes confiants d'atteindre les objectifs de notre engagement. Nous travaillons avec notre équipe de gestion pour augmenter progressivement la proportion d'actifs sous gestion labellisé ISR et par conséquent le périmètre de notre engagement.

Afin d'être alignée avec une trajectoire de neutralité carbone, une **réduction de 50% de l'intensité carbone moyenne pondérée tous scopes** (Weighted Average Carbon Intensity - WACI) de nos OPC en 2030 par rapport à 2020 est nécessaire. Cela correspond à la réduction de l'intensité carbone de nos investissements de 70 tonnes d'équivalent CO par million d'euros d'ici 2030.

Cet objectif se base sur le scénario P21 du rapport « Réchauffement planétaire de 1,5 °C » du GIEC.

Pour plus d'informations : [www.netzeroassetmanagers.org/](http://www.netzeroassetmanagers.org/)

*Climate Action 100+* est une initiative menée par plus de 615 investisseurs, représentant plus de 68 000 milliards de dollars d'encours au 31/12/2022. Son objectif est de s'assurer que les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre dans le monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique. Après plusieurs années d'engagement avec PHILIPS, qui sort du périmètre de l'initiative, nous allons désormais concentrer nos efforts sur **l'engagement avec IBERDROLA**.



Pour plus d'informations : [www.climateaction100.org/](http://www.climateaction100.org/)

<sup>1</sup> Les détails méthodologiques sont précisés dans la section de ce rapport portant sur la mesure de l'empreinte carbone, ainsi qu'en annexe.

# ACCOMPAGNER NOS CLIENTS

Investisseurs responsables, nous avons une conviction forte et ancienne : la création de valeur durable se nourrit d'équilibre et d'une gestion qui se préoccupe du monde d'aujourd'hui et de demain. Et parce que nous souhaitons partager nos convictions avec le plus grand nombre, nous sommes à l'origine de nombreuses initiatives pédagogiques et publions une documentation transparente afin d'exposer le plus clairement possible notre vision à nos clients et parties prenantes.

## Communications et événements

Guidés par la volonté d'être le plus transparent possible sur les méthodologies que nous utilisons, nous organisons régulièrement des événements sur l'investissement responsable et la façon dont LFDE intègre les enjeux climatiques et de biodiversité dans ses activités. Nous formons également nos équipes de vente pour qu'elles puissent rendre compte de notre démarche le plus fidèlement possible à nos clients.

LFDE apparaît régulièrement dans la presse. En 2022, 47 publications concernant LFDE étaient relatives au climat. Ces articles ont permis de sensibiliser nos parties prenantes dans 7 pays : France, Belgique, Suisse, Luxembourg, Allemagne, Autriche et Italie.

### Université d'été 2022

Dans le cadre de l'**Université d'été 2022** de LFDE, nous avons reçu :

- **Nicolas Dufourcq**, Directeur Général de **BPI France**, qui a présenté la « **banque du climat pour les entreprises** » et les mécanismes de financement, comme les « **prêts verts** », pour les entreprises souhaitant déployer des programmes de transition écologique et énergétique. Une réelle force de frappe publique pour les PME et ETI en faveur du climat.
- **Yann Arthus-Bertrand**, Président de la **Fondation GoodPlanet**, qui a illustré l'impact du changement climatique et de la perte de la biodiversité sur la Terre à travers le monde.

Ces interventions ont été l'occasion de sensibiliser nos clients à l'urgence climatique, et au rôle que peut avoir la finance dans la transition de notre économie.



Université  
d'été

Pavillon Royal  
Bois de Boulogne

LA FINANCIÈRE  
DE L'ÉCHIQUIER

## ACCOMPAGNER NOS CLIENTS

Cette volonté de sensibiliser nos parties prenantes s'est également illustrée par l'organisation de la deuxième édition de notre événement dédié au climat et à la biodiversité.



### Les Rencontres du Climat et de la Biodiversité 2022

La deuxième édition des Rencontres du Climat et de la Biodiversité a réuni début octobre 2022 **experts, entreprises et clients** de LFDE, afin de **mobiliser l'ensemble de notre écosystème**, stimuler l'échange de bonnes pratiques et dégager des pistes concrètes de travail pour lutter contre le changement climatique et préserver la biodiversité.

Cet événement s'est déroulé en deux temps : une soirée à la fondation GoodPlanet à Paris et des ateliers rassemblant experts, entreprises et clients. 3 ateliers de travail ont été organisés sur les thèmes de la **taxonomie européenne**, de la **gestion de la biodiversité pour les forêts** et de la **transition juste**. Ils ont réuni 8 entreprises européennes et 14 clients autour de l'équipe de gestion d'Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe et de notre équipe de Recherche Investissement Responsable<sup>1</sup>. Ces ateliers animés par des experts environnementaux et de la finance responsable européens – Carbon4 Finance, Reforest'Action et l'Institut de la Finance Durable – ont livré de précieux premiers enseignements et dégagé **des pistes d'engagements**, qui seront suivis dans le temps.

<sup>1</sup> Plus d'informations en annexe « Approche de durabilité de LFDE ».

### Podcast « Un pied devant l'autre »

En 2022, dans le cadre de notre série de podcast dédiée à la finance durable un épisode a été dédié au climat et un autre à la biodiversité.



### Nouveaux dispositifs pédagogiques



#### L'École du Climat

Lancée le 5 octobre 2022, L'École du Climat est un dispositif de formation pédagogique interactif destiné à l'ensemble de nos parties prenantes. L'école du climat a pour objectif de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans les investissements. Cet atelier d'environ 2 heures revient sur les grands principes du changement climatique, expose les liens entre la finance et le climat et s'efforce de présenter des solutions. En 2022, cette formation a été dispensée à **164 personnes** par notre équipe de Recherche Investissement Responsable.

#### Fresque du Climat



LFDE propose à ses collaborateurs et à ses clients d'animer pour eux des ateliers de la Fresque du Climat. Ces ateliers pédagogiques ont pour objectif de comprendre et de s'approprier le défi de l'urgence climatique. D'une durée de 3 heures et orchestré par notre équipe de Recherche Investissement Responsable, ils se réalisent en petits comités afin de favoriser les interactions entre les participants.

**7 ateliers ont été organisés en 2022**, à la fois pour nos collaborateurs et pour des clients, dont un dédié aux membres de notre Comité Climat et Biodiversité. Au total, **47 personnes** ont bénéficié de cette expérience.

#### MOOC « Relever le défi du vivant » par ENGAGE



Aux côtés d'ENGAGE, organisation dédiée à la transition environnementale et sociale, LFDE a contribué à la **création du MOOC sur le thème de la biodiversité**, relever le défi du vivant, accessible à tous à partir du 7 novembre 2022. Cette plateforme en ligne gratuite a pour objectif de faciliter la compréhension des enjeux de la biodiversité et de ses liens avec l'économie.

Le MOOC Biodiversité s'appuie sur plus de 20 experts de la transition écologique, tels que François GEMENNE, membre du GIEC, Bruno DAVID, Président du Muséum national d'Histoire naturelle ou encore Philippe GRANDCOLAS, Directeur de recherche au CNRS.

Nous avons fortement encouragé l'ensemble de nos parties prenantes à suivre ce MOOC.

# MESURER LA COMPATIBILITÉ DE NOS INVESTISSEMENTS

En 2015, la communauté internationale a signé l'Accord de Paris sur le climat dont l'objectif principal est de limiter « l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels tout en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C »<sup>1</sup>.

La mesure de la performance climatique et de la contribution à la transition de nos investissements est une étape clef de notre stratégie Climat et Biodiversité. L'objectif de ces mesures est de s'assurer de **la compatibilité de nos portefeuilles, et donc de l'épargne de nos clients, avec un scénario de transition vers une économie bas carbone**, aligné sur l'Accord de Paris.

En 2022, nous avons mis à disposition de nos collaborateurs, les données quantitatives matérielles permettant de suivre les impacts de nos investissements sur le climat et la biodiversité. En effet, la définition d'objectifs chiffrés et datés crédibles nécessite de permettre, aux gérants des OPC concernés, le suivi régulier des indicateurs associés à ces objectifs. Ces données peuvent nourrir les décisions d'investissement et le processus d'engagement avec les entreprises sur le volet environnemental.

Nous mesurons la compatibilité de nos investissements avec les indicateurs suivants :

- ◆ **L'empreinte carbone tous scopes**, soit sur l'ensemble du cycle de vie des produits. Notre objectif est de réduire de 50% l'intensité carbone de nos investissements labellisés ISR d'ici 2030, par rapport à 2020.
- ◆ **L'alignement de température**, permet de mesurer l'écart entre la performance carbone prospective de l'OPC et celle attendue dans un scénario 2°C. A titre d'exemple, un OPC dont la température estimée est de 2°C indique qu'en moyenne les entreprises en portefeuille s'assurent que la diminution progressive de leurs émissions de gaz à effet de serre suit le rythme correspondant à la trajectoire d'un scénario d'augmentation de température de 2°C à la fin du siècle par rapport à l'aire préindustrielle.
- ◆ **La part verte éligible** à la taxonomie européenne, qui est la norme européenne déterminant les activités "vertes" permettant la transition bas carbone.
- ◆ **La part brune**, représentant la part restante des investissements d'un portefeuille, finançant des activités contraires à la transition vers une économie bas-carbone - en particulier les activités relatives au charbon.
- ◆ **Les risques physiques**, représentant l'impact potentiel de différents aléas climatiques sur les investissements.
- ◆ **L'empreinte biodiversité**, représentant la contribution de nos investissements à la dégradation de la biodiversité.

L'intégralité de ces indicateurs est mise à disposition des équipes de gestion chaque jour pour leur permettre de piloter la performance de leurs portefeuilles sur ces dimensions de durabilité. Vous trouverez les résultats de ces indicateurs sur nos portefeuilles, ainsi que le détail des méthodologies utilisées, dans la deuxième partie de ce document.

<sup>1</sup> CCNUCC : Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

# INTÉGRER LES RISQUES LIÉS AU CLIMAT ET À LA BIODIVERSITÉ DANS NOS INVESTISSEMENTS

La prise en compte des risques climatiques et de biodiversité est essentielle dans la construction de nos portefeuilles et dans les décisions d'investissement de nos équipes de gestion. Ces risques sont de plus en plus matériels pour les entreprises, leurs impacts sur l'épargne de nos clients sont donc renforcés.

Nous initions par conséquent progressivement des actions afin de faciliter la prise en compte de ces risques dans les décisions d'investissement.

Depuis 2021, nous proposons des formations à **l'ensemble des équipes de LFDE, sur les enjeux de la transition climatique et de la préservation de la biodiversité**. Une attention particulière est portée à la formation des équipes de gestion et de contrôle des risques.

Nous avons également sélectionné le **fournisseur de données Carbon4 Finance**, afin de mettre à disposition des équipes de gestion un maximum d'informations susceptibles d'éclairer leurs décisions d'investissement et d'enrichir leur analyse des sociétés, en prenant en compte **leur exposition aux risques climatiques**.

En 2022, LFDE s'est dotée d'un **outil d'agrégation de données** permettant de centraliser l'ensemble des informations de durabilité à notre disposition, afin de simplifier leur analyse. Cet outil permet de suivre environ 200 indicateurs agrégés au niveau des portefeuilles et de les mettre à disposition des équipes de contrôle des risques et des équipes de gestion. Nous sommes désormais en capacité de suivre de manière dynamique des estimations de **l'impact de nos portefeuilles sur le climat et la biodiversité**.

Dès 2023, cette plateforme nous permettra également d'initier de nouveaux contrôles sur ces indicateurs environnementaux et d'alerter les gérants en cas de dépassement des seuils en cours de détermination par l'équipe de contrôle des risques conjointement avec l'équipe de Recherche Investissement Responsable.

**L'analyse des risques climatiques et de biodiversité sera intégrée dans l'analyse globale des risques des portefeuilles**<sup>1</sup>. Les conclusions des analyses de l'équipe de contrôle des risques seront partagées tous les trimestres avec les équipes de gestion.

LFDE s'efforce également d'**améliorer sa transparence** sur les risques environnementaux, c'est pourquoi vous retrouverez en deuxième partie de document la mesure de l'exposition aux risques physiques et de transition de l'ensemble de nos OPC<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>OPC gérés de façon active par LFDE, les OPC gérés selon des stratégies quantitatives et macro économiques ainsi que les OPC d'allocation ne sont pas concernés.

# RENFORCER LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ DANS L'ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Les enjeux de la transition bas carbone sont intégrés dans l'analyse du pilier environnemental de la notation ESG des émetteurs réalisée en interne, obligatoire pour nos OPC à impact. La notation de ce pilier a été révisée en 2021 afin d'y intégrer l'étude des actions des entreprises en faveur de la protection de la biodiversité.

Dans le cadre du processus de sélection de valeurs de notre OPC **Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe**, nous avons développé, en collaboration avec le cabinet I-Care, **une méthodologie propriétaire d'évaluation de la maturité des entreprises sur les enjeux de climat et de biodiversité**. Le score résultant de cette méthodologie reflète leur niveau d'avancement dans la prise en compte de ces enjeux. L'analyse des émetteurs est mise à jour au minimum tous les 2 ans. Cette période est ramenée à 1 an pour les entreprises considérées en transition<sup>1</sup>, afin de déterminer si leur évolution est suffisamment rapide pour leur permettre de conserver ce statut.

Cette méthodologie est également utilisée pour évaluer en détail le niveau de prise en compte des enjeux environnementaux des émetteurs qui impactent le plus le climat et la biodiversité parmi les investissements de LFDE<sup>2</sup>. Cette analyse livre une vision détaillée de la manière dont ces entreprises traitent le sujet de la transition climatique

**La mesure de l'empreinte carbone, de l'impact sur la biodiversité et de l'exposition aux risques physiques des OPC en gestion directe par LFDE est automatisée.** Les gérants sont donc en mesure de constater l'impact de leurs décisions d'investissement sur l'ensemble des indicateurs environnementaux à notre disposition de leurs OPC.



Plus de 100 indicateurs relatifs au climat, à la biodiversité ou aux risques physiques sont mis à disposition des équipes de gestion et de l'équipe de recherche IR.



En 2022, LFDE a proposé une formation sur les enjeux de biodiversité à l'ensemble de ses collaborateurs. Cette formation d'une heure a été dispensée par l'équipe de Recherche IR de LFDE. Elle avait notamment pour objectif de mettre en lumière les principaux points d'attention que chaque membre de l'équipe de gestion doit avoir en tête lors de ses analyses ESG.

<sup>1</sup>Entreprises, y compris de secteurs fortement émetteurs en CO<sub>2</sub> ou avec un fort impact sur la biodiversité, qui commencent à mettre en place des mesures en faveur du climat et de la biodiversité, certes moins abouties, mais nécessitant d'être épaulées et challengées pour être plus ambitieuses.

<sup>2</sup> Plus d'informations en page 13 du rapport

# INVESTIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION

Nous travaillons activement à une meilleure prise en compte des enjeux de transition climatique et de protection de la biodiversité dans la gestion de nos produits. Cela s'est traduit notamment par la création de l'OPC **Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe**, dédié au financement de la transition climatique et à la protection de la biodiversité.

## Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe

Cet OPC à impact, lancé fin 2020, était initialement dédié à l'investissement dans des acteurs participant à la transition climatique, un enjeu majeur pour LFDE. Nous avons en 2021 **renforcé significativement son processus d'investissement** afin qu'il **prenne en compte les enjeux de préservation de la biodiversité**, sujet sur lequel LFDE s'est beaucoup investi. Pour les investisseurs de long terme que nous sommes, convaincus que la sphère financière a un rôle crucial à jouer pour lutter contre le dérèglement climatique et la perte de biodiversité, il était capital d'être à même de proposer aux investisseurs une solution pour contribuer, à leur échelle, à la transition vers une économie bas carbone et à la préservation du capital naturel.

**En un mot, Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe vise à contribuer à la neutralité carbone et à la préservation de la biodiversité en accompagnant des entreprises cotées qui apportent des solutions, affichent les meilleures pratiques ou démarrent leur transition.**

Notre philosophie de gestion est donc en ligne avec l'Accord de Paris, dont l'objectif principal est de limiter la hausse du réchauffement planétaire bien en-dessous de 2°C à horizon 2100. Cette approche rigoureuse et ambitieuse implique d'être en mesure **d'investir dans tous les secteurs de l'économie**. Si la transition énergétique et le déclin de la biodiversité sont des facteurs de risque, ils représentent aussi un vivier d'opportunités, que nous voulons capter.

### Le Saviez-vous ?

La part E d'Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe, fruit d'une collaboration tripartite inédite avec Epsor et Reforest'Action, et inventée pour les épargnants d'Epsor, est le premier support d'épargne salariale et retraite à agir pour la transition énergétique et la préservation de la biodiversité. Ce support y contribue grâce à l'investissement dans des entreprises européennes qui œuvrent pour la transition énergétique et la neutralité carbone planétaire. En effet, une partie des frais de gestion sera utilisée pour financer des projets, bénéficiant d'une certification carbone, portés par Reforest'Action, une entreprise française certifiée B Corp dont l'objectif est la préservation, la restauration et la création de forêts partout dans le monde.



## INVESTIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION

Avec le processus d'investissement d'Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe, nous cherchons à identifier des entreprises telles que :

### ALFEN BEHEER<sup>1</sup> – Des solutions pour la transition énergétique – Score Maturité Climat et Biodiversité de 59/100<sup>2</sup>



ALFEN BEHEER est spécialisé dans les installations électriques autour de **3 activités nécessaires à la transition énergétique** :

- L'installation de réseaux électriques intelligents permettant notamment une meilleure optimisation des flux grâce au digital
- L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
- L'installation de systèmes de stockage de l'énergie produite.

Les produits et services proposés par l'entreprise sont compatibles avec les objectifs européens de décarbonation et de développement de l'électrique. **99 % de ses revenus sont ainsi éligibles avec la taxonomie européenne.**

Notre prestataire de données Carbon4 Finance estime que grâce à ses produits, ALFEN BEHEER a permis d'éviter l'émission de 2,2 millions de tonnes de CO2 depuis sa création.

### SIG<sup>1</sup> – Réduire l'impact sur la biodiversité – Score Maturité Climat et Biodiversité de 55/100<sup>2</sup>



SIG est le deuxième plus grand producteur d'emballages aseptiques en carton pour les boissons et produits liquides (lait, soupes, jus...) derrière le leader mondial TETRA PAK. Malgré un impact positif des produits de SIG - plus légers, sans chaîne du froid, moins de plastique, stériles, moins de déchets que les concurrents -, le débat sur la recyclabilité n'est pas résolu : la question de sa pollution et de son impact sur la biodiversité se pose.

Les emballages, bien que souvent recyclables, nécessitent des infrastructures et techniques coûteuses et insuffisamment développées. C'est pourquoi seuls 51% des emballages sont recyclés en Europe, et probablement encore moins dans le reste du monde. Face à ce défi, **SIG innove en étant le seul acteur à développer des emballages sans aluminium, et 100% biosourcés à terme**, qui proposeront une véritable substitution aux emballages actuels, permettant ainsi de réduire la pollution plastique.

<sup>1</sup> Les valeurs citées sont données à titre d'exemple, ni leur présence dans le portefeuille, ni leur performance ne sont garanties.

<sup>2</sup> Le Score Maturité Climat & Biodiversité est basé sur une méthodologie interne et peut évoluer dans le temps



Dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers Initiative*, nous avons défini des objectifs ambitieux de **réduction de l'empreinte carbone de nos OPC labellisés ISR** (objectifs détaillés dans le cadre de l'engagement N°2).

Depuis fin 2022, les équipes de gestion de LFDE ont à leur disposition une plateforme permettant aux gérants de piloter activement l'intensité carbone de leurs portefeuilles. C'est en effet le premier indicateur de performance ESG contraignant choisi par LFDE dans le cadre du label ISR de l'État Français. Cette contrainte pour les OPC labellisés influence la démarche des autres OPC, dont certains gérants cherchent à réduire leur empreinte carbone de manière proactive!

La **Science Based Targets Initiative** (SBTi) est un partenariat noué entre le Pacte Mondial des Nations Unies, WWF et le World Resources Institute. Son objectif est d'accompagner les entreprises et de **certifier leurs objectifs de décarbonation sur une base scientifique**. Cette validation externe et indépendante permet d'identifier les émetteurs dont la stratégie est alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Au 31/12/2022 :

- 14,8% des encours<sup>2</sup> de LFDE étaient investis dans des entreprises engagées dans une procédure de certification de leurs objectifs climatiques par les SBTi.
- 36,3% des encours<sup>2</sup> de LFDE étaient investis dans des entreprises dont les objectifs ont été validés par les SBTi, démontrant le sérieux de leur démarche de transition. Parmi les encours concernés :
  - 31,90% sont investis dans des entreprises dont la trajectoire de décarbonation est alignée 1,5°C,
  - 3,95% dont la trajectoire de décarbonation est alignée à moins de 2°C,
  - 0,45% dont la trajectoire de décarbonation est alignée à 2°C.



<sup>1</sup> La réduction de l'empreinte carbone de nos OPC non labellisés n'est pas un engagement et n'est pas contraignant.

<sup>2</sup> Le pourcentage est calculé sur l'ensemble des actifs nets des OPC et mandats gérés par LFDE

# AU-DELÀ DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Interconnectés avec divers enjeux environnementaux et sociaux, les enjeux climatiques et de biodiversité doivent être appréhendés de façon plus large. Les **impacts sociaux** découlant de la transition environnementale, comme les enjeux de formation, de restructuration ou encore d'accessibilité, sont ancrés dans le **concept de transition juste**.

Comme le souligne le second volet du rapport du GIEC, la **justice sociale a un rôle clef à jouer dans l'adaptation au changement climatique**. Alors que les 10% les plus riches de la population mondiale ont généré ces dernières années 52% des émissions de CO2 cumulées<sup>1</sup>, ce sont les populations les plus vulnérables qui payent le plus lourd tribut du dérèglement climatique et du déclin de la biodiversité. Le GIEC estime que 3,3 à 3,6 milliards de personnes vivent aujourd'hui dans des contextes très vulnérables au changement climatique. **Un travail approfondi sur l'acceptabilité sociale des mesures de transition environnementale est nécessaire à leur implémentation**. Cette question de transition juste impacte aussi les entreprises et il est selon nous indispensable de prendre en compte les conséquences de la trajectoire climatique des entreprises sur l'emploi et l'accessibilité de leurs produits.

**Ne pas opposer transition environnementale et justice sociale est une préoccupation constante de nos équipes de gestion**. Ainsi, 10% de notre score « Maturité Climat et Biodiversité » sont consacrés aux enjeux de transition juste. La transition juste a également été le thème d'un des groupes de travail de nos Rencontres du Climat & de la Biodiversité, au cours desquels des entreprises et des clients investisseurs ont pu échanger avec un expert de l'Institut de la Finance Durable, et esquisser des pistes d'engagement sur cette thématique essentielle.

La Financière de l'Echiquier participe également à la **campagne d'engagement collaboratif social « Advance »** lancée en décembre 2022 par les UN PRI. Cette initiative permet aux investisseurs de s'engager avec des entreprises issues des secteurs des métaux, des mines et des énergies renouvelables, pour les encourager à être plus transparentes sur les enjeux sociaux et mieux prendre en compte les droits humains dans leurs politiques.

Cet engagement a pour but d'aider les entreprises à mieux prendre en compte les enjeux de transition juste. A titre d'exemple, La Financière de l'Echiquier s'engage en tant que *collaborating investor* au sein du groupe de travail dédié à l'entreprise espagnole ACCIONA ENERGIA.

<sup>1</sup>Stockholm Environment Institute

## AU-DELÀ DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Pionnier de l'investissement à impact coté en France depuis 2017, LFDE s'efforce d'intégrer encore plus les enjeux environnementaux et sociaux dans sa gestion des OPC à impact. L'investissement à impact sur les marchés cotés est en pleine expansion. Cette pratique n'étant pas encore mature, nous sommes convaincus que son déploiement doit s'inscrire dans un cadre exigeant, pour se développer en toute crédibilité et favoriser la réorientation des flux financiers vers des entreprises apportant des réponses aux enjeux environnementaux et sociaux.

Notre démarche se veut sincère, pragmatique et en amélioration continue, LFDE publie ainsi de manière transparente sa vision de l'impact :

Dés 2022, LFDE a publié sa **doctrine d'impact**, qui a pour objectifs de :

◆ **Définir le cadre de nos investissements à impact**, qui s'applique à nos OPC à impact

◆ **Illustrer de façon pédagogique et concrète** les principales caractéristiques de l'investissement à impact coté et sa déclinaison opérationnelle au sein de dans notre gestion.



De plus, les équipes de LFDE contribuent activement aux travaux de Place en matière d'impact afin de renforcer la qualité de notre approche d'année en année. En 2022, nous avons participé à 12 groupes de travail dont 2 sur l'investissement à impact :

### Groupes de travail "Impact" de *Institut de la Finance Durable*

Acteur référent de la finance à impact, il est de notre responsabilité de contribuer aux débats et à la structuration de la vision de l'impact. LFDE participe depuis 2020 aux réflexions sur la définition de l'impact sur les marchés cotés dont le résultat a été publié fin 2021.

En 2022, LFDE s'est réengagée auprès de l'Institut de la Finance Durable. LFDE a ainsi contribué aux débats au sein de plusieurs sous-groupes de travail, et notamment ceux portant sur la charte d'impact et la formulation de propositions pour une **déclinaison « impact » du label ISR français**.

### Groupes de travail "Investissement à Impact pour les entreprises cotées" du *Global Impact Investing Network (GIIN)*

Ce groupe de réflexion réunit une soixantaine d'investisseurs sur transposition dans les marchés cotés des principales caractéristiques de l'investissement à Impact du GIIN, initialement pensées pour les marchés non cotés.

# 2.

## Analyse de l'impact des investissements de LFDE

Dans le cadre de sa stratégie Climat et Biodiversité, LFDE s'est engagée à communiquer sur les indicateurs relatifs aux engagements pris en faveur du climat et de la biodiversité.

Dans cette seconde partie, la performance climatique et biodiversité de l'ensemble de nos OPC ouverts investis en lignes directes est présentée au travers de **cinq catégories d'indicateurs**, avec pour chacun, son importance, sa **méthodologie**, les **limites** de celle-ci et les **objectifs** fixés par LFDE.

## EMPREINTE CARBONE

### ◆ Importance de l'indicateur

“ L’empreinte carbone est une évaluation de la quantité de gaz à effet de serre émise (ou captée) dans l’atmosphère sur une année par les activités d’une organisation. ” ADEME

L’empreinte carbone d’une entreprise représente l’ensemble des émissions de gaz à effet de serre, directes et indirectes induites par son activité. Son analyse est le meilleur moyen d’évaluer son positionnement - et celui de ses concurrents - par rapport à un scénario de transition climatique. Les indicateurs liés à cette empreinte donnent ainsi aux gérants la possibilité d’intégrer quantitativement et qualitativement dans leurs analyses, les risques et opportunités d’une entreprise liés à la transition vers une économie bas carbone.

Disposer d’une bonne compréhension de l’empreinte carbone nécessite d’étudier :

- ◆ **Les émissions de gaz à effet de serre (GES)** effectivement rejetées dans l’atmosphère et imputées à l’entreprise, appelées « émissions induites ». Cet indicateur aussi appelé « empreinte carbone » et, exprimé en intensité ou en absolu, permet de comparer la performance climatique des entreprises, entre elles et dans le temps.
- ◆ **Les émissions économisées**, c’est-à-dire la mesure de la quantité de gaz qui n’a pas été émis par l’entreprise - par rapport à un scénario de référence - soit grâce à l’utilisation de procédés de production plus performants émettant moins de CO<sub>2</sub>, soit grâce à la vente de produits ou services permettant la réduction d’émissions de ses parties prenantes. Cet indicateur permet d’évaluer l’apport positif de l’entreprise à la décarbonation de notre économie.
- ◆ Enfin, il est essentiel de comptabiliser les émissions de GES sur l’intégralité du cycle de vie de ses activités. C’est pourquoi les émissions de GES d’une entreprise sont réparties en **3 périmètres, appelés « scopes »** :

### SCOPE 1

émissions directes liées à l’activité de l’entreprise (fabrication des produits, déplacements des collaborateurs..).

### SCOPE 2

émissions indirectes résultant de l’utilisation d’énergie par l’entreprise. Ce sont principalement les émissions liées à la consommation d’électricité comme les émissions de CO<sub>2</sub> issues de la production de cette électricité par une centrale à gaz par exemple.

### SCOPE 3

autres émissions indirectes induites des activités de l’entreprise. Ce scope 3 peut être scindé en deux parties :

- Le scope 3 amont, composé du fret amont, des déplacements de personnes, des immobilisations et des achats.
- Le scope 3 aval, composé du fret aval, des déplacements de visiteurs et de clients, de l’utilisation des produits vendus et de la fin de vie des produits.

Il est important de souligner que selon les secteurs d’activité certains éléments peuvent ne pas être intégrés dans le calcul en raison de leur faible matérialité pour le secteur analysé ou de l’absence de donnée fiable.

### ◆ Méthodologie

Avec pour objectif de construire des portefeuilles face au changement climatique, nos gérants utilisent les trois indicateurs suivants :

- ◆ **Intensité des émissions induites du portefeuille (WACI)** : La présentation des émissions induites des entreprises par rapport à leur valeur d’entreprise donne une mesure de leur intensité carbone et permet de les comparer entre elles, quelle que soit leur taille. Pour calculer l’empreinte carbone de nos OPC, nous utilisons la moyenne pondérée des intensités carbone des entreprises qui le composent.

$$\text{Intensité carbone du portefeuille} = \sum_{i=1}^n \left( \frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Actif net de l'OPC}} \times \frac{\text{Emissions carbone Scopes 1, 2 et 3}}{\text{Valeur de l'entreprise}_i} \right)$$

Nous avons retenu cet indicateur car il s’agit d’une métrique mature, recommandée par la TCFD et communément admise pour exprimer l’empreinte carbone.

- ◆ **Intensité des émissions économisées du portefeuille** : Pour calculer les émissions économisées de nos OPC, nous utilisons la moyenne pondérée des émissions économisées relatives à la valeur d’entreprise des entreprises qui le composent.

$$\text{Intensité des émissions économisées du portefeuille} = \sum_{i=1}^n \left( \frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Actif net de l'OPC}} \times \frac{\text{Emissions carbone économisées Scopes 1, 2 et 3}}{\text{Valeur de l'entreprise}_i} \right)$$

- ◆ **Carbon Impact Ratio (CIR)** : Il s’agit du rapport entre les émissions économisées et les émissions induites d’une entreprise. Cet indicateur permet d’estimer la pertinence de l’activité d’une entreprise par rapport aux enjeux de la lutte contre le changement climatique : plus le CIR est élevé, plus l’entreprise « économise » des GES par rapport à ce qu’elle induit, et par conséquent plus ses activités sont pertinentes dans la transition vers une économie bas carbone. Pour une entreprise donnée, un CIR supérieur à 1 implique que son activité économise plus d’émissions de GES qu’elle n’en induit. C’est notamment le cas de sociétés proposant des solutions permettant de réduire les émissions de leurs clients.

$$\text{Carbon Impact Ratio du portefeuille} = \sum_{i=1}^n \left( \frac{\text{Emission de CO}_2 \text{ économisées}_i}{\text{Emissions de CO}_2 \text{ induites}} \times \text{Poids de l'entreprise en portefeuille} \right)$$

### ◆ Objectifs de LFDE

LFDE s’est engagée pour l’ensemble de ses OPC “Convictions Durables” et “Impact” à s’aligner avec une trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050 – scénario P2 du rapport « Réchauffement planétaire de 1,5 °C » du GIEC. Nous avons un objectif de réduction de 50% de l’intensité carbone moyenne pondérée de ces OPC d’ici à 2030 par rapport à 2020 soit 70 tonnes équivalents CO<sub>2</sub>, par million d’euros de valeur d’entreprise..

L’ensemble des OPC “Convictions Durables” et “Impact” représente environ 55% de nos encours à fin 2022. Nous travaillons actuellement avec les gérants de portefeuille à la définition d’objectifs pour les autres OPC de notre gamme. Notre ambition à moyen terme reste de faire progresser la part d’OPC “Convictions Durables” et “Impact”. En effet l’ajout du scope 3 dans le calcul de nos empreintes carbone et le manque d’historique de nos données climatiques sont des défis auxquels nous devons faire face dans la définition de nos objectifs de réduction des empreintes carbone.

<sup>1</sup> La définition des catégories d’OPC de notre offre d’investissement responsable est disponible [ici](#).

#### Le saviez-vous ?

Afin de simplifier le calcul et la lecture de l’empreinte carbone, l’ensemble des GES sont convertis en tonnes équivalents CO<sub>2</sub>.

## EMPREINTE CARBONE

Donnée au 31/12/2022		Taux de couverture de l'OPC	Intensité des émissions induites		Intensité des émissions économisées		Carbon Impact Ratio	
			OPC	Indice	OPC	Indice	OPC	Indice
<b>Investissement à Impact</b>								
Actions	Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe	97,2%	107,2	199,0	-26,1	-14,9	0,24	0,08
	Fonds 1	92,1%	11,7	51,0	0,0	-0,3	0,00	0,01
	Echiquier Positive Impact Europe	95,9%	100,5	199,0	-9,1	-14,9	0,09	0,08
	Fonds 2	96,2%	92,2	199,0	-8,1	-14,9	0,09	0,08
<b>Convictions Durables</b>								
Actions	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap	94,1%	61,3	232,1	-11,2	-27,9	0,18	0,12
	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe*	100,0%	73,7	196,6	-10,9	-18,7	0,15	0,09
	Fonds 3	98,7%	75,0	199,0	-8,2	-14,9	0,11	0,08
	Echiquier Major SRI Growth Europe*	98,0%	71,3	199,0	-7,7	-14,9	0,11	0,08
Crédit & Convertibles	Echiquier Convexité SRI Europe	97,4%	136,8	223,0	-10,1	-10,5	0,07	0,05
	Echiquier Credit SRI Europe	98,6%	120,3	191,6	-18,1	-84,7	0,15	0,44
Multi actifs	Fonds 4	93,8%	155,8	260,4	-12,2	-63,9	0,08	0,25
	Echiquier ARTY SRI*	98,6%	112,3	194,2	-17,6	-59,8	0,16	0,31
<b>Intégration ESG</b>								
Actions	Echiquier Agressor	98,7%	148,6	199,0	-13,6	-14,9	0,09	0,08
	Echiquier Artificial Intelligence	94,5%	28,4	147,4	-2,1	-8,4	0,07	0,06
	Echiquier Entrepreneurs	82,1%	102,6	294,4	-5,8	-44,9	0,06	0,15
	Fonds 5	84,8%	158,7	460,6	-8,5	-15,8	0,05	0,03
	Echiquier Go Local	92,1%	222,8	158,3	-13,9	-8,5	0,06	0,05
	Fonds 6	90,9%	18,4	147,4	-0,8	-8,4	0,04	0,06
	Echiquier Robotics	96,1%	49,7	147,4	-1,7	-8,4	0,03	0,06
	Echiquier Space	80,7%	59,3	158,3	-5,9	-8,5	0,10	0,05
	Fonds 7	100,0%	60,5	119,4	-4,0	-4,7	0,07	0,04
	Echiquier Value Euro	94,8%	349,4	196,0	-9,0	-19,2	0,03	0,10
Multi actifs Crédit	Echiquier World Equity Growth*	98,8%	62,5	158,3	-1,1	-8,5	0,02	0,05
	Echiquier World Next Leaders	97,8%	51,9	158,3	-0,7	-8,5	0,01	0,05
	Fonds 8	97,8%	243,0	378,8	-34,9	-42,0	0,14	0,11
	Echiquier Patrimoine	100,0%	249,1	188,7	-23,5	-85,3	0,09	0,45
	<b>TOUTES LES POSITIONS LFDE</b>	96,6%	<b>108,0</b>		<b>-10,0</b>		<b>0,10</b>	

\*OPC de plus de 500M€ d'encours sous gestion et soumis à l'article 29 LEC.

### ◆ Interprétation et évolution

**Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe** présente une intensité carbone moyenne pondérée de 61,3 teqCO<sub>2</sub>/M€ de valeur d'entreprise, alors que celle de son indice de référence est de 232,1. Les entreprises présentes dans cet OPC **émettent donc en moyenne près de 4 fois moins de CO<sub>2</sub> que les entreprises présentes dans l'indice de référence**. Les trois entreprises les plus intensives en CO<sub>2</sub> du portefeuille sont AAK, IMCD et BETCHLE<sup>3</sup>.

En revanche, les entreprises présentes dans **Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe économisent en moyenne 11,2 teqCO<sub>2</sub>/ M€, soit près de 2,5 fois moins que son indice de référence**, dont les entreprises économisent en moyenne 29,7 teqCO<sub>2</sub>/M€. Cela peut s'expliquer par la sous-exposition de l'OPC au secteur des énergies renouvelables.

Cependant le Carbon Impact Ratio reste favorable à **Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe**, à 0,18, il est 50% plus élevé que celui de son indice, de 0,12. Cela indique que **les entreprises présentes dans l'OPC sont 50% plus efficaces en moyenne que celles présentes dans l'indice, dans la transition vers une économie bas carbone**. La société la plus efficace du portefeuille est NEOEN<sup>1</sup> qui "économise " près de 4 fois plus de CO<sub>2</sub> qu'elle n'en émet.

En 2022, **20 de nos 26 OPC** couverts par ce rapport **ont connu une évolution positive de leur intensité carbone par rapport à fin 2021**. La dynamique concernant les émissions évitées est inversée, seulement 6 OPC ont une dynamique positive sur cet indicateur. Dans ce contexte, le Carbon Impact Ratio de 19 OPC demeure supérieur ou égal à celui de l'indice.

### ◆ Limites de l'indicateur

La majeure partie des données sur les émissions carbone des entreprises analysées est basée sur des ratios sectoriels dits *top down* et non sur des analyses plus précises, au cas par cas, dites *bottom up*. Ces ratios sectoriels restent néanmoins des outils précieux permettant d'améliorer significativement les taux de couverture sur ces indicateurs et par conséquent d'évaluer l'existence d'une marge d'erreur entre les émissions estimées et les émissions réelles.

L'utilisation d'indicateurs "d'intensité" apporte un biais dans l'analyse des résultats, et ce quelle que soit la méthodologie utilisée. Dans le cas d'une intensité carbone par million d'euros de valeur d'entreprise utilisée par notre fournisseur de données Carbon4 Finance, une baisse significative des marchés financiers, et donc des valeurs d'entreprise, résulte d'une hausse significative des intensités carbone alors que les entreprises n'émettent pas significativement plus de CO<sub>2</sub> – la baisse du dénominateur faisant augmenter le résultat du ratio. Inversement, une hausse significative des marchés, et donc des valeurs d'entreprise, provoque l'effet inverse. C'est pourquoi le Carbon Impact Ratio est un bon indicateur complémentaire, qui n'est pas affecté par ces biais et qu'il est intéressant de suivre dans la durée

<sup>1</sup> Les entreprises sont mentionnées à titre d'illustration, leur présence dans le portefeuille n'est pas garantie au-delà du 31/12/2022, leur notation extra financière peut varier dans le temps.

## ALIGNEMENT DE TEMPÉRATURE

### ◆ Importance de l'indicateur

L'Accord de Paris a fixé en 2015 des objectifs ambitieux de limitation de l'augmentation de la température de la surface du globe. L'indicateur d'alignement de température des portefeuilles permet de **mesurer l'écart entre la performance carbone prospective de l'OPC et celle attendue dans un scénario 2°C**. A titre d'exemple, un OPC dont la température estimée est de 2°C indique qu'en moyenne, la diminution progressive des émissions de gaz à effet de serre des entreprises en portefeuille suit le rythme correspondant à la trajectoire 2°C, requis pour leur secteur d'activité. Si une entreprise s'inscrit dans un scénario de température supérieur à celui de l'économie dans laquelle elle se trouve, elle s'expose à des risques pouvant impacter la pérennité de son activité (pression réglementaire, prix élevé de la tonne de CO2 impactant la rentabilité...).

Cet indicateur permet ainsi de piloter nos investissements pour atteindre nos objectifs de contribution à cet objectif collectif.

### ◆ Méthodologie

L'indicateur d'alignement de température positionne le portefeuille sur une échelle allant de 1,5 à 6°C réalisée par Carbon4 Finance. A l'échelle de l'OPC, chaque entreprise fait l'objet d'une notation (score CIA) dépendant de son secteur d'activité, de ses résultats climatiques passés et de sa stratégie de décarbonation.

A ce score est ensuite associée une température comprise entre 1,5 et 6°C. La table de correspondance entre score CIA et températures a été construite sur la base de l'étude de deux univers de sociétés :

◆ Le scénario **Business as usual** représentant l'économie actuelle avec une trajectoire de **+3,5°C**

◆ Le scénario **Accord de Paris** représentant une économie bas carbone avec une trajectoire de **+2°C**

### ◆ Objectifs de LFDE

LFDE travaille sur la définition d'objectifs d'alignement de température pour ses OPC et s'est engagé pour l'ensemble de ses OPC "Convictions Durables " et "Impact " à s'aligner avec une trajectoire 1,5°C. Notre périmètre d'engagement actuel est identique à celui des empreintes carbone car il s'agit d'enjeux connexes. Nous travaillons actuellement avec les gérants d'OPC à la définition d'objectifs pour nos autres OPC et à l'élargissement de notre gamme d'OPC "Convictions Durables " et "Impact ".



## ALIGNEMENT DE TEMPÉRATURE

Donnée au 31/12/2022		Taux de couverture de l'OPC	Alignement de température	
			OPC	Indice
<b>Investissement à Impact</b>				
Actions	Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe	97,2%	1,6	2,7
	Fonds 1	92,1%	2,7	2,6
	Echiquier Positive Impact Europe	95,9%	1,9	2,7
	Fonds 2	96,2%	1,9	2,7
<b>Convictions Durables</b>				
Actions	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap	94,1%	2,5	2,9
	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe*	100,0%	2,5	2,6
	Fonds 3	98,7%	2,1	2,7
	Echiquier Major SRI Growth Europe*	98,0%	2,2	2,7
Crédit & Convertibles	Echiquier Convexité SRI Europe	97,4%	2,6	3,1
	Echiquier Credit SRI Europe	98,6%	2,6	2,2
	Fonds 4	93,8%	2,9	2,7
Multi actifs	Echiquier ARTY SRI*	98,6%	2,4	2,4
<b>Intégration ESG</b>				
Actions	Echiquier Agressor	98,7%	3,0	2,7
	Echiquier Artificial Intelligence	94,5%	3,6	3,5
	Echiquier Entrepreneurs	82,1%	2,3	2,7
	Fonds 5	84,8%	2,9	2,5
	Echiquier Go Local	92,1%	2,6	3,5
	Fonds 6	90,9%	2,6	3,5
	Echiquier Robotics	96,1%	3,3	3,5
	Echiquier Space	80,7%	2,8	3,5
	Fonds 7	100,0%	3,4	3,7
	Echiquier Value Euro	94,8%	3,4	2,7
	Echiquier World Equity Growth*	98,8%	3,3	3,5
	Echiquier World Next Leaders	97,8%	3,6	3,5
	Multi actifs Crédit	Fonds 8	97,8%	2,2
Echiquier Patrimoine		100,0%	2,4	2,1
<b>TOUTES LES POSITIONS LFDE</b>		96,6%	2,6	

\*OPC de plus de 500M€ d'encours sous gestion et soumis à l'article 29 LEC.

### ◆ Interprétation et évolution

Au 31 décembre 2022, **Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe s'inscrit dans une trajectoire 1,6°C** (vs 2,7°C pour son indice). Il se rapproche ainsi de son objectif d'alignement avec un scénario 1,5°C.. et est cohérent avec sa thèse d'impact, qui cherche à « *contribuer à la neutralité carbone et à la préservation de la biodiversité en accompagnant des entreprises cotées qui apportent des solutions, affichent les meilleures pratiques ou démarrent leur transition* ».

Parmi les entreprises en portefeuille<sup>1</sup>, EDP RENOVAIS, producteur d'énergie renouvelable, ACCIONA acteur de l'énergie, du traitement des déchets et des infrastructures durables, ou encore ALFEN BEHEER<sup>3</sup> acteurs proposant des solutions d'intégration d'énergies renouvelables dans les réseaux et de développement de bornes de recharge pour véhicules électriques. Les activités de ces entreprises contribuent de diverses manières à la transition énergétique et favorisent ainsi la trajectoire d'alignement du portefeuille.

Au 31 décembre 2022, 21 de nos 26 OPC couverts par ce rapport ont une trajectoire climatique en amélioration ou stable par rapport à fin 2021. Nous pouvons noter que 11 de nos 12 OPC à impact ou convictions durables s'améliorent sur cet indicateur.

### ◆ Limites de l'indicateur

Cet indicateur fournit une tendance d'alignement avec un scénario de hausse des températures mais ne constitue pas une mesure précise de la trajectoire en termes d'alignement de température d'un portefeuille. Il s'agit davantage d'un outil d'aide au déploiement d'une stratégie de décarbonation que d'une mesure objective de la contribution des entreprises à la hausse des températures mondiales. De plus, ce modèle ne nous permet pas de communiquer précisément sur la contribution de chaque entreprise à l'alignement du portefeuille. En effet, une trajectoire d'alignement représente l'ensemble de l'économie, une entreprise individuelle ne peut que contribuer à son échelle, elle peut être en avance ou en retard dans sa contribution par rapport à son secteur mais ne peut réellement avoir une température différente de celle de l'économie.

Cet indicateur ne constitue pas à lui seul une simulation de l'impact financier du changement climatique sur nos investissements. Nous réfléchissons à une méthodologie incluant les indicateurs fournis par notre prestataire de données climatique Carbon4Finance dans le cadre de notre contrôle des risques financiers.

<sup>1</sup>Les entreprises sont mentionnées à titre d'illustration, leur présence dans le portefeuille n'est pas garantie au-delà du 31/12/2022, leurs notations extra financières peuvent varier dans le temps



## RISQUES PHYSIQUES

### ◆ Importance de l'indicateur

Le réchauffement climatique entraîne le **dérèglement du climat** et l'**augmentation des catastrophes naturelles** qui affectent les actifs et activités des entreprises. Ces catastrophes, ou aléas climatiques directs, sont au nombre de 7 :

- Augmentation de la température moyenne,
- Changement de la fréquence/intensité des vagues de chaleur,
- Changement de la fréquence des sécheresses,
- Changement de la fréquence/intensité des pluies extrêmes,
- Hausse du niveau marin,
- Changement de la fréquence/intensité des tempêtes,
- Changement des régimes de précipitations.

Les aléas climatiques indirects sont des conséquences des aléas directs et sont inclus dans l'évaluation de leurs risques. Par exemple, les incendies sont une conséquence de l'augmentation de la fréquence des sécheresses.

Il est essentiel d'évaluer, dans notre analyse globale des risques, le niveau de risque associé à ces aléas pour les entreprises en portefeuille. L'exposition des entreprises et entités est différente selon leur emplacement géographique, ainsi que selon des critères spécifiques comme la densité de population, l'artificialisation des sols ou l'état général des infrastructures.

### ◆ Méthodologie

L'indicateur de risques physiques mesure l'exposition des entreprises aux différents aléas climatiques.

Cet indicateur pour une entreprise est construit comme suit :

- 1 Description de la vulnérabilité du secteur d'activité (OPEX, CAPEX, revenus) et création de notes de vulnérabilité climatique par secteur,
- 2 Quantification de l'évolution des aléas climatiques et calcul de notes par aléa,
- 3 Quantification de l'exposition de l'entreprise aux risques climatiques, à partir des secteurs d'activité et des lieux d'implantation de l'entreprise,
- 4 Ajustement en fonction des contextes aggravants (zone inondable..).

Le score de risques physiques est basé sur 100 points :

- Un score de 0 indique une absence totale d'exposition aux risques physiques,
- un score de 100 représente une exposition maximale.

Une note est attribuée à chaque entreprise sur chacun des aléas.

$$\text{Score Global de Risques Physiques d'une entreprise} = \prod_{k=1}^7 (100 - \text{Score\_Risque}(H_k))^i$$

Dans ce calcul :

- ◆ Score\_Risque( $H_k$ ) = Score de risque sur le  $k^{\text{ème}}$  aléa climatique
- ◆  $i$  = Exposant associé au risque climatique. Il est doublé pour les risques climatiques aigus par rapport aux risques chroniques.

	Augmentation de la température moyenne	Changement de la fréquence/intensité des vagues de chaleur	Changement de la fréquence des sécheresses	Changement de la fréquence/intensité des pluies extrêmes	Changement des régimes de précipitations	Hausse du niveau marin	Hausse du niveau marin, changement de la fréquence/intensité des tempête
Catégorie	Chronique	Aiguë	Aiguë	Aiguë	Chronique	Chronique	Aiguë
Valeur de $i$	1/11	2/11	2/11	2/11	1/11	1/11	2/11

### ◆ Objectifs de LFDE

LFDE s'est fixé pour objectif l'intégration des risques physiques dans l'analyse des risques de l'ensemble de ses OPC gérés de manière active d'ici la fin de l'année 2023. Les travaux de mise à disposition des données relatives aux risques physiques pour notre équipe de contrôle des risques ont été menés à bien fin 2022.

L'année 2023 marquera l'intégration des risques physiques dans les revues trimestrielles des risques financiers et de durabilité de nos OPC.

## RISQUES PHYSIQUES

	Donnée au 31/12/2022	Taux de couverture de l'OPC	Score de risques physiques global		Augmentation de la température moyenne		Changement de la fréquence/intensité des vagues de chaleur		Changement de la fréquence des sécheresses		Changement de la fréquence/intensité des pluies extrêmes		Changement des régimes de précipitations		Hausse du niveau marin		Changement de la fréquence/intensité des tempêtes		
			OPC	Indice	OPC	Indice	OPC	Indice	OPC	Indice	OPC	Indice	OPC	Indice	@	Indice	OPC	Indice	
<b>Investissement à Impact</b>																			
Actions	Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe	92,73%	27,8	26,5	17,4	16,8	31,3	30,6	18,5	16,7	31,5	30,5	12,5	12,1	41,5	39,5	32,4	30,4	
	Fonds 1	80,66%	27,1	26,5	17,4	16,8	31,4	30,6	17,2	16,7	30,8	30,5	12,1	12,1	40,1	39,5	31,5	30,4	
	Echiquier Positive Impact Europe	82,84%	26,9	26,5	17,2	16,8	31,1	30,6	16,8	16,7	30,6	30,5	11,9	12,1	40,0	39,5	31,8	30,4	
	Fonds 2	82,09%	26,8	26,8	17,0	17,4	30,3	30,7	15,6	14,7	30,9	30,1	12,2	11,8	39,9	39,4	33,2	34,5	
<b>Convictions Durables</b>																			
Actions	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap	87,12%	25,6	25,2	16,0	15,5	30,5	29,7	19,6	19,1	28,5	28,2	11,3	11,1	38,7	37,6	26,9	26,6	
	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe*	96,13%	25,5	24,7	16,1	15,0	30,0	28,8	17,8	17,2	29,4	28,3	11,6	10,8	38,8	37,1	27,4	27,2	
	Fonds 3	94,58%	26,5	26,5	17,0	16,8	30,8	30,6	16,0	16,7	30,1	30,5	12,1	12,1	39,4	39,5	31,4	30,4	
	Echiquier Major SRI Growth Europe*	94,17%	26,3	26,5	16,9	16,8	30,6	30,6	15,8	16,7	29,9	30,5	12,0	12,1	39,3	39,5	31,4	30,4	
Multi actifs Convertibles	Echiquier Convexité SRI Europe	97,16%	25,0	25,5	15,5	15,1	30,3	29,6	19,1	18,6	27,8	28,5	11,4	11,4	36,8	39,3	25,9	27,5	
	Echiquier Credit SRI Europe	88,82%	24,6	24,4	15,2	15,1	29,7	28,6	19,4	17,3	26,2	26,7	10,6	10,7	36,8	37,0	26,1	27,1	
	Fonds 4	74,48%	23,5	24,3	14,5	15,6	28,9	30,0	19,8	19,2	24,3	26,0	10,1	10,7	35,4	35,8	23,8	24,6	
Multi actifs Actions	Echiquier ARTY SRI*	93,06%	24,8	25,2	15,4	15,7	29,6	29,4	18,7	17,0	26,4	28,2	10,7	11,2	37,3	38,0	27,3	28,4	
	<b>Intégration ESG</b>																		
	Echiquier Agressor	98,72%	25,3	26,5	15,6	16,8	29,5	30,6	16,5	16,7	27,6	30,5	11,0	12,1	38,9	39,5	29,6	30,4	
	Echiquier Artificial Intelligence	60,59%	25,4	25,9	17,2	16,8	28,5	28,8	12,2	13,3	28,5	28,8	11,0	11,6	38,6	39,4	33,2	34,1	
	Echiquier Entrepreneurs	28,06%	28,0	24,6	18,1	15,4	33,0	28,8	22,3	18,3	30,7	28,0	12,6	10,8	42,4	35,6	29,0	26,0	
	Fonds 5	24,64%	23,3	24,7	12,9	14,4	30,5	30,5	26,0	22,8	19,4	23,1	8,0	9,3	32,1	36,9	23,8	26,1	
	Echiquier Go Local	82,58%	26,7	26,2	17,5	17,2	28,7	29,2	14,1	13,3	28,2	29,6	11,7	11,8	40,9	39,6	36,6	33,9	
	Fonds 6	81,76%	27,7	25,9	18,3	16,8	33,0	28,8	16,2	13,3	33,5	28,8	13,3	11,6	40,3	39,4	30,7	34,1	
	Echiquier Robotics	87,74%	27,6	25,9	16,9	16,8	29,7	28,8	13,0	13,3	32,4	28,8	11,4	11,6	41,0	39,4	37,3	34,1	
	Echiquier Space	64,10%	25,1	26,2	16,2	17,2	28,2	29,2	12,4	13,3	27,9	29,6	11,1	11,8	38,3	39,6	33,3	33,9	
	Fonds 7	94,55%	24,2	25,0	16,6	16,7	27,2	27,8	11,6	12,5	24,5	26,3	10,8	11,2	37,5	38,7	33,8	34,2	
	Echiquier Value Euro	81,63%	24,4	26,1	14,9	16,3	29,7	30,7	18,9	18,0	26,5	29,7	10,2	11,7	36,2	38,8	26,0	29,0	
	Echiquier World Equity Growth*	86,16%	25,6	26,2	16,8	17,2	29,6	29,2	12,8	13,3	28,5	29,6	11,4	11,8	38,7	39,6	33,0	33,9	
Echiquier World Next Leaders	57,54%	25,4	26,2	16,7	17,2	28,7	29,2	13,3	13,3	29,0	29,6	11,2	11,8	38,4	39,6	32,2	33,9		
Fonds 8	88,15%	25,8	28,0	15,7	17,8	29,4	31,3	20,3	21,7	27,7	30,9	11,7	12,4	39,5	40,9	28,5	31,5		
Echiquier Patrimoine	94,11%	25,4	24,8	15,9	15,2	30,1	29,0	19,1	17,2	27,7	27,4	11,3	10,8	37,9	37,7	27,6	27,8		
<b>TOUTES LES POSITIONS LFDE</b>		<b>84,02%</b>	25,6		16,2		30,1		17,3		28,5		11,3		38,4		29,0		

\*OPC de plus de 500M€ d'encours sous gestion et soumis à l'article 29 LEC.

## RISQUES PHYSIQUES

### ◆ Interprétation et évolution

Le score global de risques physiques d'Agenor SRI Mid Cap Europe est supérieur à celui de son indice, 25,5 vs 24,7. **Les entreprises en portefeuille sont donc en moyenne légèrement plus exposées aux conséquences du changement climatique que les entreprises présentes dans l'indice.** L'OPC est notamment plus exposé aux changements de la fréquence/intensité des pluies extrêmes que son indice, avec un score de 29,4 vs 28,3.

Le fournisseur français d'énergie renouvelable NEOEN et l'opérateur de télécommunication suédois TELE2<sup>1</sup> affichent par exemple des scores élevés sur cet indicateur et impactent négativement le score de l'OPC.

En 2022, 25 des 26 OPC ouverts couverts par ce rapport ont amélioré leur score de risques physiques moyen par rapport à fin 2021. En pratique, cela implique que nos OPC ont réduit leur exposition aux principaux risques climatiques chroniques ou aigus.



### ◆ Limites de l'indicateur

Cet indicateur étant une moyenne du score des 7 aléas, il comporte un risque de mauvaise identification du niveau de risque. Une note de risque moyen peut dissimuler des écarts importants entre les scores des différents aléas. Or il suffit pour une entreprise d'être affectée par un seul aléa pour être significativement impactée économiquement. Si par exemple, une entreprise est fortement exposée à un changement de la fréquence/intensité des vagues de chaleur, mais qu'elle n'est que très peu exposée aux autres aléas climatiques, son score global sera plutôt faible. Par conséquent une lecture non approfondie de cet indicateur peut entraîner une sous-estimation du risque économique réel de l'entreprise.

Cet indicateur ne constitue pas à lui seul une simulation de l'impact financier du changement climatique sur nos investissements. Nous réfléchissons à une méthodologie incluant les indicateurs fournis par notre prestataire de données climatique Carbon4Finance dans le cadre de notre contrôle des risques financiers.

<sup>1</sup>Les entreprises sont mentionnées à titre d'illustration, leur présence dans le portefeuille n'est pas garantie au-delà du 31/12/2022, leurs notations extra financières peuvent varier dans le temps

## TAXONOMIE EUROPÉENNE : PART VERTE ET PART BRUNE

### ◆ Importance de l'indicateur

Le 8 mars 2018, la Commission européenne a communiqué son plan d'action pour financer la croissance durable. Le premier élément de ce plan est l'**instauration d'une taxonomie européenne**. L'objectif de cette taxonomie est la création d'un système de classification des activités considérées comme "durable" d'un point de vue environnemental.

Elle crée un cadre scientifique et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. A ce jour, seul le cadre concernant les deux premiers objectifs est clairement défini et par conséquent utilisé dans les mesures de part verte. La taxonomie européenne établit un cadre de comparabilité des OPC entre eux sur un critère commun et standardisé de durabilité.

### ◆ Méthodologie

#### La Part Verte Eligible (PVE) ou Eligibilité Taxonomie

représente la part du chiffre d'affaires de l'entreprise qui provient d'activités éligibles à la taxonomie européenne, pour les deux premiers objectifs environnementaux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Parmi les activités éligibles, nous retrouvons la rénovation des bâtiments ou encore la fabrication d'éoliennes.

$$\text{PVE du portefeuille} = \sum_{i=1}^n \left( \frac{\text{Montant investi}_i}{\text{Encours du portefeuille}} \times \text{PVE}_i \right)$$

#### La Part Verte (PV) ou Alignement Taxonomie

correspond au pourcentage de l'activité éligible d'une entreprise, qui répond précisément aux critères techniques de la taxonomie européenne et qui n'affecte pas négativement significativement les autres objectifs de la taxonomie – aussi appelé DNSH (« *Do No Significant Harm* »). Pour que tout ou partie de l'activité d'une entreprise puisse être aligné avec la taxonomie européenne l'entreprise doit également remplir des garanties minimales en matière de gouvernance et de droits humains. La PV indique donc la part du chiffre d'affaires d'une entreprise qui est effectivement alignée avec la taxonomie européenne. Cet indicateur n'est pas encore fiable à ce jour en raison du manque de données disponibles de la part des entreprises.

$$\text{PV du portefeuille} = \sum_{i=1}^n \left( \frac{\text{Montant investi}_i}{\text{Encours du portefeuille}} \times \text{PV}_i \right)$$

#### La Part Brune (PB)

mesure la part des revenus d'une entreprise dont les activités sont liées au charbon et ainsi contraires à la transition vers une économie bas carbone, comme par exemple, la production d'énergie à partir de charbon, l'extraction du charbon ou encore la vente d'équipements liés à ces activités.

$$\text{PB du portefeuille} = \sum_{i=1}^n \left( \frac{\text{Montant investi}_i}{\text{Encours du portefeuille}} \times \text{PB}_i \right)$$

### ◆ Objectifs de LFDE

La faible maturité des données actuelles sur la taxonomie européenne ne nous permet pas pour le moment de définir des objectifs d'alignement taxonomie ou part verte. Dans ce cadre, l'AMF nous a alors encouragés à formaliser à ce stade des objectifs d'alignement de 0%. Nous travaillons avec notre prestataire de données climatiques sur la compréhension des méthodologies et de la donnée afin d'être en mesure de définir des objectifs pertinents à moyen terme. La publication de l'alignement à la Taxonomie européenne de la part des entreprises dans le cadre de la réglementation CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) devrait améliorer la précision de ces indicateurs et permettre la définition d'objectifs pertinents pour nos OPC.

## TAXONOMIE EUROPÉENNE : PART VERTE ET PART BRUNE

Donnée au 31/12/2022	Part Verte Eligible (Source C4F)			Part Verte Eligible (Source MSCI)			Part Brune (Source C4F)			
	Taux de couverture de l'OPC	OPC	Indice	Taux de couverture de l'OPC	OPC	Indice	Taux de couverture de l'OPC	OPC	Indice	
<b>Investissement à Impact</b>										
Actions	Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe	97,2%	43,9%	19,2%	98,0%	56,8%	39,0%	67,4%	0,1%	0,4%
	Fonds 1	95,9%	47,4%	19,2%	95,8%	56,0%	39,0%	52,0%	0,0%	0,4%
	Echiquier Positive Impact Europe	96,2%	44,9%	19,2%	96,4%	50,9%	39,0%	53,9%	0,0%	0,4%
	Fonds 2	92,1%	2,52%	6,6%	90,9%	18,8%	8,4%	78,5%	0,0%	0,0%
<b>Convictions Durables</b>										
Actions	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap	94,1%	25,9%	29,5%	88,8%	53,5%	50,1%	41,4%	0,0%	0,1%
	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe*	100,0%	29,1%	33,6%	97,7%	46,2%	48,7%	52,2%	0,0%	0,1%
	Fonds 3	98,7%	30,4%	19,2%	100,0%	43,1%	39,0%	57,7%	0,0%	0,4%
	Echiquier Major SRI Growth Europe*	98,0%	28,4%	19,2%	100,0%	40,0%	39,0%	56,9%	0,0%	0,4%
Crédit & Convertibles	Echiquier Convexité SRI Europe	94,6%	35,1%	32,0%	97,2%	49,1%	51,4%	55,5%	0,1%	0,7%
	Echiquier Credit SRI Europe	98,6%	25,2%	21,1%	94,6%	46,4%	39,5%	41,7%	0,1%	0,3%
	Fonds 4	93,8%	34,8%	24,7%	85,7%	56,0%	58,0%	35,8%	0,2%	0,1%
Multi actifs	Echiquier ARTY SRI*	98,6%	30,5%	20,5%	96,3%	46,9%	39,3%	50,0%	0,1%	0,3%
<b>Intégration ESG</b>										
Actions	Echiquier Agressor	98,7%	29,8%	19,2%	97,0%	44,4%	39,0%	64,4%	0,0%	0,4%
	Echiquier Artificial Intelligence	94,5%	32,0%	27,5%	99,1%	33,5%	42,3%	39,8%	0,0%	0,4%
	Echiquier Entrepreneurs	82,1%	40,4%	35,5%	64,7%	59,1%	60,7%	10,0%	0,0%	0,2%
	Fonds 5	84,8%	42,0%	28,8%	17,1%	34,5%	43,5%	0,0%	0,0%	0,0%
	Echiquier Go Local	92,1%	37,7%	28,9%	96,7%	58,0%	42,8%	67,4%	0,0%	0,3%
	Fonds 6	90,9%	5,0%	27,5%	93,4%	20,1%	42,3%	49,9%	0,0%	0,4%
	Echiquier Robotics	96,1%	45,8%	27,5%	97,7%	64,9%	42,3%	49,7%	0,0%	0,4%
	Echiquier Space	80,7%	34,5%	28,9%	96,5%	58,5%	42,8%	35,9%	0,0%	0,3%
	Fonds 7	100,0%	40,5%	30,3%	100,0%	29,1%	42,6%	72,1%	0,0%	0,3%
	Echiquier Value Euro	94,8%	40,6%	24,5%	90,1%	54,2%	48,5%	43,1%	0,0%	0,3%
Multi actifs	Echiquier World Equity Growth*	98,8%	33,7%	28,9%	98,8%	25,2%	42,8%	71,4%	0,0%	0,3%
	Echiquier World Next Leaders	97,8%	29,2%	28,9%	100,0%	31,5%	42,8%	17,9%	0,0%	0,3%
	Fonds 8	97,8%	48,1%	25,0%	92,8%	74,0%	71,8%	70,5%	0,6%	0,5%
	Echiquier Patrimoine	100,0%	22,7%	17,5%	98,3%	42,0%	36,5%	52,9%	0,1%	0,2%
<b>TOUTES LES POSITIONS LFDE</b>										
		48,8%	32,1%		92,5%	44,5%		48,8%	0,0%	

\*OPC de plus de 500M€ d'encours sous gestion et soumis à l'article 29 LEC.

### ◆ Interprétation et évolution

Nous observons que, selon nos deux fournisseurs de données, la part verte éligible d'**Echiquier Positive Impact Europe** représente environ 50% du montant investi. Ce chiffre signifie que **50% du chiffre d'affaires** des entreprises en portefeuille sont éligibles à la taxonomie. Parmi les principaux contributeurs, citons l'entreprise italienne CAREL INDUSTRIES, qui commercialise des solutions d'amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes de réfrigération et de climatisation. Elle contribue ainsi à la transition énergétique. L'éligibilité à la taxonomie européenne du chiffre d'affaires de l'entreprise est donc de 100% pour MSCI ESG Research comme pour Carbon4 Finance.

En utilisant les données de Carbon4Finance, 22 de nos 26 OPC ont une part verte éligible inférieure à celle constatée à la fin de l'exercice précédent, contre 17 seulement selon MSCI ESG Research. Les écarts entre nos deux fournisseurs de données peuvent dépasser les 20% d'éligibilité sur certains portefeuilles, ce qui nous encourage à rester vigilants à l'égard de la qualité de ces données.

En raison de l'instauration de notre politique d'exclusion du charbon thermique en 2020, notre exposition structurelle au charbon est très faible et par conséquent nos OPC présentent une Part Brune proche de 0%.

### ◆ Limites de l'indicateur

Nous ne sommes pas en mesure de fournir des chiffres d'alignement à la taxonomie (PV) pour nos portefeuilles au 31/12/2022, car les données fournies par nos fournisseurs ne prennent à ce jour en compte, ni le *Do No Significant Harm*, ni les critères techniques, ni les garanties minimales de la taxonomie européenne.

De plus, pour de nombreux émetteurs, la donnée que nous sommes en mesure de publier est issue de ratios statistiques sectoriels dits *top down*.

Nous constatons également des écarts dans les données fournies par nos deux principaux fournisseurs de données, Carbon4 Finance et MSCI ESG Research. Ces écarts, qui s'expliquent par des différences méthodologiques et d'évaluations statistiques, devraient être comblés après l'entrée en vigueur de l'obligation de publication par les entreprises de plus de 500 salariés de leur alignement avec la taxonomie européenne. Nous avons publié volontairement les PVE issues de ces deux sources afin d'être les plus transparents possibles sur l'état des données actuellement à notre disposition, leurs écarts et leurs limites.

Les entreprises sont mentionnées à titre d'illustration, leur présence dans le portefeuille n'est pas garantie au-delà du 31/12/2021, leur notations extra financière peut varier dans le temps.

## EMPREINTE BIODIVERSITÉ

### Biodiversité

Ensemble des milieux naturels ou semi-naturels et des êtres vivants qui les composent.

ADEME

#### ◆ Importance de l'indicateur

La perte en biodiversité est un enjeu environnemental crucial au même titre que le réchauffement climatique. La perturbation des écosystèmes entraîne des effets considérables dont les conséquences sont néfastes pour les populations et l'activité des entreprises dépendantes des services rendus possibles par le bon fonctionnement de ces écosystèmes – **les services écosystémiques**. En effet, lorsque la biodiversité, aussi appelée capital naturel, diminue, les écosystèmes sont moins résilients et se dégradent ou sont détruits. La perte des services écosystémiques génère par exemple la perturbation du cycle de l'eau et par conséquent des inondations et des sécheresses, ou encore la perte de rendement agricole en raison de la dégradation des sols. C'est pourquoi nous avons souhaité présenter un indicateur mesurant l'impact des sociétés dans lesquelles nous investissons sur la biodiversité.

#### ◆ Méthodologie

Concernant l'impact sur la biodiversité nous avons retenus 2 indicateurs :

- Le MSAppb\*, le *Mean Species Abundance* en part per billion exprime la perte moyenne d'espèces sur une surface standardisée. Cet indicateur d'apparence complexe a le mérite d'agréger les impacts dynamiques (impacts de l'entreprise sur la biodiversité durant l'année en cours) et statiques (impacts passés) de l'ensemble de nos investissements, sur la biodiversité, malgré la diversité des écosystèmes impactés, terrestres et aquatiques.

$$\text{MSAppb* de l'entreprise A alloué au portefeuille} = \text{MSAppb* par milliard d'euros de valeur d'entreprise X montant investi X } 10^{-3}$$

Cet indicateur, développé par Carbon4 Finance en partenariat avec CDC Biodiversité, exprime l'impact de l'activité de chaque entreprise sur la dégradation des écosystèmes. Plus ce chiffre est élevé, plus l'impact de l'entreprise est important.

- Le MSA.km<sup>2</sup> : le *Mean Species Abundance par kilomètre carré* exprime la perte de biodiversité - calculée en perte moyenne d'espèces - due aux activités des entreprises par kilomètre carré de terrain impacté. Une perte de 1 MSA.km<sup>2</sup> équivaut à l'artificialisation complète de 1 km<sup>2</sup> de surface. L'indicateur suivant exprime l'impact d'une entreprise sur une période de 1 an :

$$\text{MSA.km}^2 \text{ terrestre dynamique du portefeuille} = \sum_{i=1}^n \left( \frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Actif net de l'OPC}} \times \frac{\text{MSA.km}^2 \text{ terrestre dynamique}_i}{\text{Valeur de l'entreprise}_i} \right)$$

#### ◆ Objectifs de LFDE

L'objectif du *Finance for Biodiversity Pledge* dont nous sommes signataires est d'inverser la perte de biodiversité d'ici la fin de la décennie. Les mesures actuelles de perte de biodiversité ne sont pas suffisamment précises pour nous permettre de fixer des objectifs quantitatifs pertinents.

Cependant nous nous fixons pour objectif de réduire notre empreinte biodiversité sur le long terme et nous cherchons à la maintenir pour chaque OPC en dessous de celle de son indice de référence.



## EMPREINTE BIODIVERSITÉ

	Donnée au 31/12/2022	Taux de couverture de l'OPC	Msappb* en valeur absolue		Msappb* par milliard d'€ de valeur d'entreprise		MSA.km <sup>2</sup> - Terrestre dynamique	
			OPC	Indice	OPC	Indice	OPC	Indice
<b>Investissement à Impact</b>								
Actions	Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe	92,73%	3,4	6,0	51,9	85,2	0,2	0,3
	Fonds 1	80,66%	0,0	0,1	44,8	85,2	0,0	0,0
	Echiquier Positive Impact Europe	82,84%	10,4	30,6	40,6	85,2	0,7	1,7
	Fonds 2	82,09%	0,2	0,6	19,1	36,7	0,0	0,0
<b>Convictions Durables</b>								
Actions	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap	87,12%	4,8	17,4	36,4	73,6	0,3	1,2
	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe*	96,13%	37,2	83,8	34,4	70,1	2,1	5,4
	Fonds 3	94,58%	3,2	9,1	38,4	85,2	0,1	0,5
	Echiquier Major SRI Growth Europe*	94,17%	21,2	56,9	38,2	85,2	0,8	3,2
Crédit & Convertibles	Echiquier Convexité SRI Europe	97,16%	8,5	12,3	47,4	70,3	0,5	0,8
	Echiquier Credit SRI Europe	88,82%	5,3	8,5	53,2	64,6	0,4	0,7
	Fonds 4	74,48%	1,3	1,5	41,8	71,4	0,1	0,1
Multi actifs	Echiquier ARTY SRI*	93,06%	25,5	44,7	51,6	72,6	2,0	3,1
<b>Intégration ESG</b>								
Actions	Echiquier Agressor	98,72%	16,1	26,0	48,7	85,2	1,1	1,5
	Echiquier Artificial Intelligence	60,59%	1,3	30,0	6,4	57,2	0,1	1,9
	Echiquier Entrepreneurs	28,06%	7,3	19,5	71,5	95,7	0,5	1,3
	Fonds 5	24,64%	0,3	0,1	55,0	108,2	0,0	0,0
	Echiquier Go Local	82,58%	0,1	0,3	65,0	59,0	0,0	0,0
	Fonds 6	81,76%	0,4	1,1	48,4	57,2	0,0	0,1
	Echiquier Robotics	87,74%	0,1	0,6	19,3	57,2	0,0	0,0
	Echiquier Space	64,10%	0,2	2,8	11,3	59,0	0,0	0,2
	Fonds 7	94,55%	0,2	0,4	15,3	44,9	0,0	0,0
	Echiquier Value Euro	81,63%	35,7	27,3	153,4	73,4	1,9	1,7
Multi actifs	Echiquier World Equity Growth*	86,16%	18,0	50,9	31,5	59,0	1,0	3,2
	Echiquier World Next Leaders	57,54%	2,6	10,8	18,9	59,0	0,2	0,7
	Fonds 8	88,15%	4,1	7,0	88,9	134,5	0,3	0,4
	Echiquier Patrimoine	94,11%	8,4	7,9	88,3	69,3	0,5	0,6
<b>TOUTES LES POSITIONS LFDE</b>		<b>83,56%</b>	<b>260,2</b>		<b>47,1</b>		<b>15,7</b>	

\*OPC de plus de 500M€ d'encours sous gestion et soumis à l'article 29 LEC.

### ◆ Interprétation et évolution

**Echiquier Major SRI Growth Europe** présente un **impact sur la biodiversité** de 38 MSAppb\* - vs 85 MSAppb\* pour son indice -, soit **près de deux fois inférieur**. Au 31/12/2022, l'intégralité des entreprises en portefeuille était couverte par l'analyse d'impact sur la biodiversité de Carbon4 Finance. Au sein du portefeuille, l'entreprise dont l'impact sur la biodiversité est le plus important est le groupe suisse d'agroalimentaire NESTLE<sup>1</sup>.

Compte tenu des montants investis par l'OPC, les entreprises en portefeuille ont contribué, sur l'année écoulée, à une perte de biodiversité terrestre équivalente à l'artificialisation d'une surface de 0,8 km<sup>2</sup>, soit l'équivalent de 10 terrains de football, vs 3,2 km<sup>2</sup> pour son indice..

En 2022, 15 des 26 OPC ouverts couverts par ce rapport ont amélioré leur MSAppb\* par rapport à 2021, soit 58% de nos OPC ayant réduit leur impact sur la biodiversité.

### ◆ Limites de l'indicateur

A ce stade, les empreintes biodiversité des entreprises sont calculées sur la base de données financières sectorielles et de données sur les émissions carbone, en partie calculées avec des ratio sectoriels. Par conséquent, les empreintes biodiversité des entreprises sont des estimations et ne se prêtent pas à des comparaisons entre entreprises, notamment au sein d'un même secteur. Cet indicateur nous permet donc uniquement de dégager des tendances concernant l'impact sur la biodiversité des entreprises présentes dans nos portefeuilles.

De plus, le MSAppb\* et le MSA.km<sup>2</sup> ne couvrent pas le risque d'extinction des espèces, la dégradation de la diversité des gènes, la biodiversité marine et certains types de pollution comme les déchets plastiques. LFDE accorde du temps et des ressources, notamment par la participation de son équipe de recherche Investissement Responsable à des groupes de travail, avec pour objectif de faire progresser les pratiques de Place sur la mesure de l'impact biodiversité et l'engagement avec les entreprises.

<sup>1</sup>Les entreprises sont mentionnées à titre d'illustration, leur présence dans le portefeuille n'est pas garantie au-delà du 31/12/2021, leur notation extra financière peut varier dans le temps.

# EVOLUTION DES INDICATEURS CLIMAT ET BIODIVERSITÉ DE NOS OPC

Donnée au 31/12/2022		Intensité des émissions induites		Intensité des émissions économisées		Carbon Impact Ratio		Alignement de température		Part Verte Eligible (Source C4F)		Part Verte Eligible (Source MSCI)		Part Brune (Source C4F)		Score de risques physiques global		Msappb* par milliard d'€ de valeur d'entreprise		MSA.km2 - Terrestre dynamique	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Investissement à Impact</b>																					
Actions	Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe	189,1	107,2	-26,3	-26,1	0,1	0,2	1,6	1,6	48,8%	43,9%	58,7%	56,8%	0,0	0,7	28,6	27,8	57,6	51,9	N/A	0,2
	Fonds 1	163,1	100,5	-13,9	-9,1	0,1	0,1	2	1,9	55,6%	47,4%	57,3%	56,0%	0,0	0,5	27,8	27,1	61,5	44,8	N/A	0,0
	Echiquier Positive Impact Europe	152,7	92,2	-12,4	-8,1	0,1	0,1	2,1	1,9	53,5%	44,9%	55,4%	50,9%	0,0	0,5	27,7	26,9	56,6	40,6	N/A	0,7
	Fonds 2	26,0	11,7	-0,3	0,0	0,0	0,0	3,1	2,7	15,5%	2,5%	19,9%	18,8%	0,0	0,8	27,6	26,8	20,0	19,1	N/A	0,0
<b>Convictions Durables</b>																					
Actions	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap	100,3	61,3	-12,3	-11,2	0,1	0,2	2,8	2,5	39,9%	25,9%	48,4%	53,5%	0,0	0,4	26,6	25,6	41,9	36,4	N/A	0,3
	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe*	107,6	73,7	-13,5	-10,9	0,1	0,1	2,5	2,5	40,7%	29,1%	51,1%	46,2%	0,0	0,5	26,5	25,5	34,5	34,4	N/A	2,1
	Fonds 3	93,9	75,0	-8,9	-8,2	0,1	0,1	2,3	2,1	32,8%	30,4%	50,8%	43,1%	0,0	0,6	27,3	26,5	36,0	38,4	N/A	0,1
	Echiquier Major SRI Growth Europe*	89,8	71,3	-7,9	-7,7	0,1	0,1	2,4	2,2	31,4%	28,4%	48,2%	40,0%	0,0	0,6	27,2	26,3	35,6	38,2	N/A	0,8
Crédit & Convertibles	Echiquier Convexité SRI Europe	169,0	136,8	-14,6	-10,1	0,1	0,1	2,9	2,6	49,1%	35,1%	50,1%	49,1%	0,0	0,6	25,1	25,0	33,9	47,4	N/A	0,5
	Echiquier Credit SRI Europe	188,1	120,3	-98,7	-18,1	0,5	0,2	2,2	2,6	33,3%	25,2%	51,5%	46,4%	0,0	0,4	25,5	24,6	45,3	53,2	N/A	0,4
Multi actifs	Fonds 4	177,3	155,8	-33,4	-12,2	0,2	0,1	3	2,9	55,4%	34,8%	63,4%	56,0%	0,0	0,4	24,3	23,5	85,2	41,8	N/A	0,1
	Echiquier ARTY SRI*	175,2	112,3	-40,8	-17,6	0,2	0,2	2,4	2,4	32,6%	30,5%	47,0%	46,9%	0,0	0,5	25,8	24,8	54,2	51,6	N/A	2,0
<b>Intégration ESG</b>																					
Actions	Echiquier Agressor	143,4	148,6	-9,8	-13,6	0,1	0,1	2,9	3,0	30,5%	29,8%	51,1%	44,4%	0,0	0,6	26,8	25,3	56,1	48,7	N/A	1,1
	Echiquier Artificial Intelligence	23,9	28,4	-0,5	-2,1	0,0	0,1	4,3	3,6	25,6%	32,0%	34,7%	33,5%	0,0	0,4	25,1	25,4	2,2	6,4	N/A	0,1
	Echiquier Entrepreneurs	125,6	102,6	-9,0	-5,8	0,1	0,1	2,8	2,3	43,2%	40,4%	43,9%	59,1%	0,0	0,1	30,4	28,0	72,6	71,5	N/A	0,5
	Fonds 5	164,6	158,7	-6,0	-8,5	0,0	0,1	3,6	2,9	47,7%	42,0%	36,2%	34,5%	0,0	0,0	24,2	23,3	50,7	55,0	N/A	0,0
	Echiquier Go Local	-	222,8	-	-13,9	-	0,1	-	2,6	-	37,7%	-	58,0%	-	0,7	-	26,7	-	65,0	N/A	0,0
	Fonds 6	21,5	18,4	-0,2	-0,8	0,0	0,0	3	2,6	9,6%	5,0%	13,8%	20,1%	0,0	0,5	28,8	27,7	49,6	48,4	N/A	0,0
	Echiquier Robotics	72,0	49,7	-1,7	-1,7	0,0	0,0	2,7	3,3	59,7%	45,8%	73,1%	64,9%	0,0	0,5	29,7	27,6	13,1	19,3	N/A	0,0
	Echiquier Space	62,7	59,3	-2,8	-5,9	0,0	0,1	3,6	2,8	31,5%	34,5%	51,0%	58,5%	0,0	0,4	27,7	25,1	9,9	11,3	N/A	0,0
	Fonds 7	88,0	60,5	-5,1	-4,0	0,1	0,1	3,7	3,4	41,1%	40,5%	29,2%	29,1%	0,0	0,7	26,3	24,2	18,9	15,3	N/A	0,0
	Echiquier Value Euro	325,5	349,4	-24,4	-9,0	0,1	0,0	3,3	3,4	31,4%	40,6%	52,0%	54,2%	0,0	0,4	25,3	24,4	166,8	153,4	N/A	1,9
Multi actifs	Echiquier World Equity Growth*	147,7	62,5	-4,4	-1,1	0,0	0,0	3,3	3,3	36,7%	33,7%	31,6%	25,2%	0,0	0,7	26,3	25,6	34,0	31,5	N/A	1,0
	Echiquier World Next Leaders	30,0	51,9	-5,5	-0,7	0,2	0,0	3,9	3,6	50,0%	29,2%	35,4%	31,5%	0,0	0,2	25,5	25,4	4,9	18,9	N/A	0,2
	Fonds 8	238,1	243,0	-94,0	-34,9	0,4	0,1	1,8	2,2	49,3%	48,1%	77,3%	70,5%	0,0	0,7	26,9	25,8	92,7	88,9	N/A	0,3
Multi actifs	Echiquier Patrimoine	159,7	201,0	-27,8	-23,8	0,2	0,1	2,4	2,4	31,6%	23,3%	44,3%	57,1%	0,0	0,6	26,1	25,4	70,4	88,3	N/A	0,5

\*OPC de plus de 500M€ d'encours sous gestion et soumis à l'article 29 LEC.



# 3.

## Notre démarche d'investisseur responsable

En réponse à l'article 29 de la Loi Energie Climat, nous présentons au sein de cette troisième partie, **notre démarche d'investisseur responsable**.

L'investissement responsable fait partie de l'ADN de La Financière de l'Échiquier (LFDE). En tant que gestionnaires d'actifs responsables et engagés, nous estimons que le secteur financier a un rôle à jouer pour rendre le monde plus durable, en orientant les capitaux vers les entreprises les plus vertueuses.

C'est pourquoi nous avons formalisé notre approche de durabilité présentée dans la section « **NOTRE APPROCHE DE DURABILITÉ** » (p. 66). Au cœur de notre philosophie se trouve notre modèle propriétaire de notation ESG, présenté dans la section « **MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE ESG** » (p. 68). Celle-ci nous permet d'identifier les risques de durabilité auxquels sont exposés nos investissements dont les principaux sont présentés dans les sections « **PRISE EN COMPTE DES RISQUES DE DURABILITÉ** » (p. 70) et « **NOTRE GAMME D'OPC INTÉGRANT LES RISQUES DE DURABILITÉ** » (p. 74). Avec pour objectif d'atténuer ces risques, nous portons une attention particulière à notre démarche de vote et d'engagement, présentée dans la section « **POLITIQUE DE VOTE ET D'ENGAGEMENT** » (p. 76).

Pour mettre en place efficacement notre politique d'investissement responsable, nos équipes disposent d'un certain nombre d'outils présentés dans la section « **NOS OUTILS ET RESSOURCES DÉPLOYÉS EN FAVEUR DE LA DURABILITÉ** » (p. 78). Ceux-ci nous permettent d'accéder à un ensemble des données issues de notre recherche interne comme d'expertises externes.

LFDE a pour objectif de contribuer à l'évolution des pratiques du secteur financier en termes d'investissement responsable en participant à un certain nombre d'initiatives et groupes de travail, détaillés dans la section « **LES INITIATIVES AUXQUELLES NOUS PARTICIPONS** » (p. 80). Ces initiatives nous permettent également de faire évoluer nos propres pratiques au contact d'autres investisseurs, dans une démarche d'amélioration continue.

Pour en savoir plus sur la démarche d'investissement responsable de LFDE, un ensemble de ressources est mis à disposition de l'ensemble de nos parties prenantes, en toute transparence. Celles-ci sont présentées section « **LES RESSOURCES À DISPOSITION DES INVESTISSEURS** » (p. 82).

## NOTRE APPROCHE DE DURABILITÉ

La Financière de l'Échiquier exerce son rôle d'investisseur responsable de trois façons :

- **Intégration ESG : Un socle de responsabilité commun pour la gestion**

Notre politique d'Intégration ESG - qui consiste à prendre en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance - concerne l'intégralité des OPC gérés activement par La Financière de l'Échiquier. Ce socle de responsabilité commun vise à rapprocher progressivement les pratiques de l'ensemble de l'équipe de gestion de celles mises en œuvre dans le cadre des OPC labellisés ISR. L'analyse des critères extra-financiers, en particulier de la gouvernance, nous permet d'identifier les meilleures pratiques ESG et de mieux apprécier les risques auxquels les entreprises font face.

- **Convictions Durables : Un engagement renforcé dans le cadre de nos OPC ISR**

Acteur historique de l'ISR, La Financière de l'Échiquier propose depuis 2010 des OPC ISR. Au-delà de notre politique d'Intégration ESG, la création d'une offre dédiée marque l'engagement de la société en la matière. Ici, l'analyse des critères extra-financiers a un impact important sur la sélection des entreprises en portefeuille. Elle contribue à mieux identifier les risques et à détecter de nouvelles opportunités d'investissement.

- **Investissement à Impact : La nouvelle frontière de l'ISR**

Pionnier de l'investissement responsable en France, La Financière de l'Échiquier s'est engagée dès 2017 sur le terrain de l'investissement à impact coté en lançant son premier OPC à impact, dédié au financement d'entreprises apportant une contribution positive et significative aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Cette décision a marqué un virage important pour notre société de gestion vers l'investissement à impact, qui constitue pour nous la nouvelle frontière de l'ISR. L'investissement à impact est un exercice exigeant reposant sur trois principes : l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité. Notre doctrine d'Impact reprend ces principes et donne un cadre aux stratégies d'investissements à impact de LFDE. Avec ce type d'investissement, notre objectif est de maximiser l'impact environnemental et social positif de nos décisions d'investissement.

Au 31 décembre 2022, LFDE gérait en investissement direct 10,5 milliards d'euros, dont 93% prennent en compte des critères extra-financiers.

Niveau d'intégration des critères extra-financiers	% des encours	Nombre d'OPC couverts*
Investissement à Impact (SFDR 9)	6%	4
Convictions Durables (SFDR 8)	48%	8
Intégration ESG (SFDR 8)	39%	16

\*Nombre d'OPC ouverts intégrant des critères extra-financier, cela n'inclut pas l'ensemble des fonds dédiés et mandats gérés par LFDE ainsi que nos expertises quantitatives et d'allocation d'actifs

Objectif 1 : Démarche générale de l'entité

Objectif 2 : Moyens internes déployés par l'entité

Objectif 3 : Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

- **Rémunération des collaborateurs liée à l'ESG**

Depuis 2020, des objectifs de « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » ont été intégrés dans l'évaluation de chaque collaborateur.. Les objectifs sous-jacents, quantitatifs ou qualitatifs, sont précisés pour chaque collaborateur selon sa fonction et ses responsabilités. Les risques en matière de durabilité de nos investissements sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion (selon le degré de prise en compte des critères extra-financiers des OPC gérés), ainsi que des dirigeants de LFDE.

Ce dispositif est renforcé pour les membres de l'équipe de gestion de nos OPC à Impact. A partir de 2022, nous avons intégré des objectifs d'impact ex ante dans leur politique de rémunération variable. Ces objectifs seront mesurés sur une période de 3 ans. Cette démarche, vise à renforcer leur intentionnalité et à aligner nos intérêts avec ceux de nos clients, sur la thèse d'impact de l'OPC. Les 2 objectifs d'impact sont équilibrés.

- ◆ **Une équipe dédiée**

Placée au cœur de l'équipe de gestion, notre équipe Recherche Investissement Responsable est dirigée par Coline Pavot. Elle a fait l'objet d'un renforcement ces dernières années, afin de faire face aux mutations réglementaires, d'autant plus vital pour LFDE que les contenus produits par l'équipe traduisent notre exigence de transparence. Pour accompagner la montée en puissance de l'ISR au sein de notre gestion, notre Service Client dispose d'un collaborateur exclusivement dédié à l'ISR, Corentin Hervé, tout particulièrement en charge de la gestion de la données, des appels d'offres ISR et des processus de labellisation ISR. L'équipe de Recherche Investissement Responsable dispense également des formations thématiques au sein de LFDE, ainsi qu'auprès de nos clients et partenaires, jusque sur le terrain académique.



**Vous voulez en savoir plus?**

Vous pouvez vous référer à notre Code de Transparence : [https://cdn.lfde.com/upload/partner/202210\\_CodedeTransparenceAFG-FIR\\_FR.pdf](https://cdn.lfde.com/upload/partner/202210_CodedeTransparenceAFG-FIR_FR.pdf)

## MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE ESG

Décret 2021-663

Objectif 3 : Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.

### ◆ Les principaux critères ESG pris en compte

La méthodologie d'analyse ESG de LFDE repose sur un ensemble des critères permettant, grâce à une analyse qualitative, de déterminer une note ESG, sur 10, attribuée à chaque entreprise. Celle-ci se compose de la façon suivante :

- ◆ **Gouvernance** : La note de Gouvernance représente environ **60% de la note ESG globale**. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à cet aspect. Cette conviction est renforcée par le fait que toutes les analyses ESG produites par La Financière de l'Echiquier bénéficient d'une notation de la gouvernance réalisée intégralement en interne.
- ◆ **Environnement et Social** : Les critères liés à l'environnement et au social sont regroupés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné :
  - Pour les **entreprises industrielles** : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité.
  - Pour les **entreprises de services** : la note sociale contribue à hauteur de 2/3 de la note de Responsabilité tandis que la note Environnement représente 1/3 de la note de Responsabilité.

De plus, un malus de controverse ESG est pris en compte et vient impacter directement la note ESG.

Vous trouverez ci-après le détail des critères pris en compte par pilier :

#### ◆ GOUVERNANCE

- **Compétences de l'équipe dirigeante** :
  - Pour le directeur général : légitimité dans le métier, *track-record*, capacité managériale, vision stratégique, leadership et structure du schéma de rémunération.
  - Pour le comité de direction : composition, diversité, pertinence des fonctions représentées et engagement sur les sujets de RSE.
- **Contre-pouvoirs** : sources de contre-pouvoirs au sein du Conseil, anticipation de la succession du directeur général, adéquation des profils des administrateurs avec les besoins de l'entreprise, diversité hommes/femmes du Conseil, diversité géographique, disponibilité et implication des administrateurs.
- **Respect des actionnaires minoritaires** : intérêt pour l'entreprise d'être cotée, mécanismes anti-OPA et transparence de l'information financière.
- **Evaluation des risques de durabilité** : identification et gestion des risques de durabilité, lutte contre la corruption et fiscalité responsable, exposition aux régimes oppressifs, qualité du reporting et du discours RSE de l'entreprise, changement stratégique intégrant les enjeux ESG, dynamique positive de progrès sur les aspects ESG.

Dans le cadre de l'analyse des émetteurs obligataires non cotés uniquement, la rubrique « Respect des actionnaires minoritaires » est remplacée par la rubrique « Respect des créanciers ». Les sujets suivants sont analysés au sein de cette rubrique : objectif de levier cohérent avec le rating de l'entreprise, niveau d'agressivité financière, transparence et qualité de l'information financière et qualité des auditeurs.

#### ◆ ENVIRONNEMENT

- **Politique et actions** : existence d'une feuille de route environnementale - objectifs précis et datés permettant de dégager des tendances d'évolution -, choix des indicateurs de cette feuille de route, niveau d'ambition de l'entreprise sur ses objectifs environnementaux, actions environnementales déployées pour atteindre les objectifs fixés, existence d'un système de management environnemental et d'une politique pour protéger la biodiversité.
- **Résultats** : communication de l'entreprise des résultats de son plan d'action, présentés sur longue période et tendances d'évolution, évolution des principaux ratios environnementaux - consommation d'eau, émissions de CO2, consommation d'énergie, production et traitement de déchets dont déchets plastiques, utilisation de produits chimiques... - et investissements réalisés afin de réduire son impact environnemental.
- **Fournisseurs** : exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, degré de complexité de la chaîne d'approvisionnement, dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs, contrôle des fournisseurs et accompagnement des fournisseurs vers de meilleures pratiques.
- **Impact environnemental des produits** : impact positif ou négatif des produits sur l'environnement, démarche d'écoconception, existence d'analyses de cycle de vie des produits, économie circulaire, part verte du chiffre d'affaires de l'entreprise et gestion de la fin de vie des produits.

#### ◆ SOCIAL

- **Fidélisation et progression** : attractivité de la marque employeur, capacité à recruter, satisfaction des salariés, politique de fidélisation des salariés, gestion des carrières, politique de formation et potentiel de rétention des salariés.
- **Protection** : lutte contre les discriminations, diversité, protection des salariés en matière de santé et de sécurité, respect du droit syndical, promotion et qualité du dialogue social et accompagnement des salariés en cas de restructuration.
- **Fournisseurs** : exposition des fournisseurs aux risques sociaux, degré de complexité de la chaîne d'approvisionnement, dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs, accompagnement des fournisseurs vers de meilleures pratiques et contrôle des fournisseurs.
- **Impact social des produits** : impact social des produits pour le client et pour la société - par exemple : coûts évités - et accessibilité des produits.
- **Relations avec la société civile** : approche philanthropique de l'entreprise, dont le mécénat de compétences, relations avec les communautés locales, satisfaction clients et participation à des initiatives de Place dans le domaine de la RSE.

**Vous voulez en savoir plus?**

Vous pouvez vous référer à notre Code de Transparence : [https://cdn.lfde.com/upload/partner/202210\\_CodedeTransparenceAFG-FIR\\_FR.pdf](https://cdn.lfde.com/upload/partner/202210_CodedeTransparenceAFG-FIR_FR.pdf)

# PRISE EN COMPTE DES RISQUES DE DURABILITÉ (1/2)

## ◆ Notre politique

Le Règlement Européen (UE) 2019/2088, *Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)*, est entré en vigueur le 10 mars 2021. Il vise à pallier l'absence de règles harmonisées au sein de l'Union européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité. Destinées aux investisseurs finaux, ces informations doivent permettre de comparer les caractéristiques et les performances extra-financières des différents produits financiers. La Financière de l'Echiquier, acteur historique de l'investissement responsable, est pleinement engagé pour répondre à ces nouveaux enjeux et obligations en matière de finance durable. Dans le cadre de notre politique d'investissement responsable, nous prenons en compte les risques de durabilité sous-jacents à nos investissements. Introduit par le Règlement Européen SFDR, le **risque de durabilité** se définit comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait **avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement**.

La manière dont ces risques de durabilité sont pris en compte dans nos investissements diffère selon le degré croissant de prise en compte des critères extra-financiers dans la gestion des OPC.

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte **14 indicateurs obligatoires** du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les **2 indicateurs additionnels** suivants :

- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone
- les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail.

Leur prise en compte est effectuée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la **politique d'exclusion**, sectorielle et normative, la **méthodologie d'analyse ESG**, les différents **scores Impact**, la **mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG** (intensité carbone, score de controverses ESG) comme ci-après :



INDICATEURS DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES	METRIQUES	MODALITES DE PRISE EN COMPTE
<b>CLIMAT ET ENVIRONNEMENT</b>		
1. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	. Emissions de GES des scopes 1, 2 et 3 . Total émissions de GES	x Mesure et pilotage des émissions de CO2 et équivalents tous scopes (1, 2, 3)
2. Empreinte carbone	. Empreinte carbone	x Mesure et pilotage de l'empreinte carbone des fonds selon la méthodologie du Carbon Impact Ratio (ratio émissions économisées sur émissions induites)
3. Intensité carbone des entreprises investies	. Intensité carbone	x Mesure et pilotage de l'intensité carbone des fonds selon la méthodologie du WACI (Weighted Average Carbon Intensity soit l'intensité carbone moyenne pondérée) x Engagement de surperformance pour nos OPC labellisés ISR sur cet indicateur
4. Exposition des entreprises investies au secteur des énergies fossiles	. Pourcentage du chiffre d'affaires dans le secteur des énergies fossiles	x Analyse ESG (Environnement > Impact des produits) x Exclusions des énergies fossiles pour certains OPC labellisés ISR (seuil de 5% du CA)
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	. Volume de production d'énergies renouvelables . Part des énergies renouvelables consommées sur le total de la consommation d'énergie	x Analyse ESG (Environnement > Politique et actions)
6. Intensité de la consommation d'énergie	. Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires	x Analyse ESG (Environnement > Politique et actions, Résultats)
7. Impact sur la biodiversité	. Part des investissements dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités ont un impact négatif sur ces zones	x Analyse ESG (Environnement > Politique et actions) x Score Maturité Climat et Biodiversité x Mesure de l'empreinte biodiversité x Exclusions de l'huile de palme pour certains OPC labellisés ISR (seuil de 5% du CA)
8. Rejet dans l'eau	. Tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau, par million d'euros de chiffre d'affaires	x Analyse ESG (Environnement > Politique et actions, Résultats)
9. Déchets dangereux	. Tonnes de déchets dangereux, par million d'euros de chiffre d'affaires	x Analyse ESG ( Environnement > Politique et actions, Résultats)
<b>Additionnel.</b> Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone	. Part des investissements dans des entreprises n'ayant mis en place aucune initiative de réduction de leurs émissions, visant à s'aligner sur l'Accord de Paris	x Analyse ESG (Environnement > Politique et actions, Résultats)
<b>SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES, RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS</b>		
10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	. Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	x Exclusions des entreprises en violation du Pacte Mondial des Nations Unies.
11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	. Part des investissements dans des entreprises sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	x Exclusions des entreprises en violation du Pacte Mondial des Nations Unies.
12. Ecart de rémunérations femmes/hommes	. Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes	x Analyse ESG (Social > Protection des salariés)
13. Diversité au sein des Conseils	. Pourcentage de femmes au Conseil	x Analyse ESG (Gouvernance > Contre-pouvoirs)
14. Expositions aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	. Pourcentage du chiffre d'affaires des entreprises impliquées (fabrication ou vente) dans le secteur des armements controversés	x Exclusions des armements controversés pour tous nos OPC (seuil de 0% du CA)
<b>Additionnel.</b> Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	. Pourcentage de nos investissements dans des entreprises n'ayant pas mis en place de politique de prévention des accidents du travail	x Analyse ESG (Social > Protection des salariés)

### Vous voulez en savoir plus ?

Vous pouvez vous référer à nos politiques SFDR :

- [https://cdn.lfde.com/upload/partner/202201\\_PolitiqueSFDR\\_LFDE\\_Risquesdedurabilite1.pdf](https://cdn.lfde.com/upload/partner/202201_PolitiqueSFDR_LFDE_Risquesdedurabilite1.pdf)
- <https://cdn.lfde.com/upload/partner/POLITIQUESFDRART4-X-X-X-FR-00-X-X-X-X-ALLFUNDS.pdf>

Vous pouvez également retrouver notre rapport annuel PAI complet :

[https://bit.ly/Annexe\\_E\\_Rapport29LEC2022\\_LFDE](https://bit.ly/Annexe_E_Rapport29LEC2022_LFDE)

## PRISE EN COMPTE DES RISQUES DE DURABILITÉ (2/2)

Décret 2021-663

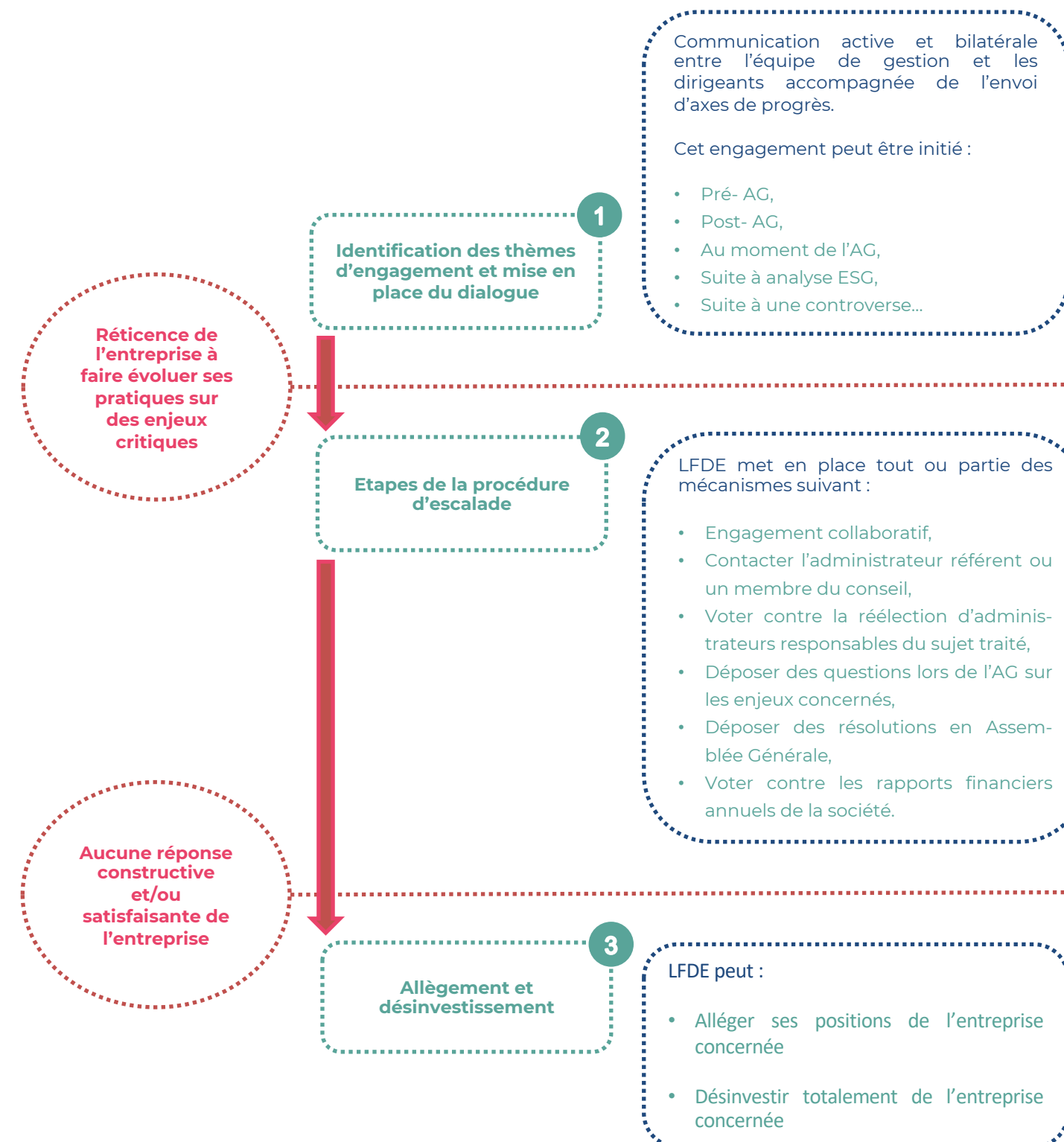
Objectif 8 : Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

### ◆ Incidences négatives - Engagement et procédure d'escalade

Face aux différentes incidences négatives en matière de durabilité, la politique d'engagement que nous menons, en particulier vis-à-vis des incidences négatives qui n'auraient pas été atténuées, est primordiale.

Notre démarche d'engagement a pour objectif d'accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques ESG, **en particulier sur leurs incidences négatives**. Il peut arriver que certaines entreprises ne s'inscrivent pas dans une dynamique positive sur certaines incidences négatives en matière de durabilité pourtant jugées critiques par notre équipe de gestion, malgré nos actions d'engagement. LFDE s'appuie alors sur la **procédure d'escalade** décrite ci-contre, qui définit l'ensemble des actions d'engagement avec les entreprises pouvant être mises en place par les analystes et gérants. en cas de dialogue non-fructueux, le désinvestissement pourra être envisagé. La procédure d'escalade de La Financière de l'Echiquier se définit en trois étapes :

- 1. Identification des thèmes d'engagement et mise en place du dialogue :** Les gérants et analystes initient en premier lieu une communication active et bilatérale avec les dirigeants de l'entreprise, accompagnée de l'envoi d'axes de progrès sur les thèmes sur lesquels des progrès de la société sont attendus à court et moyen terme.
- 2. Etapes de la procédure d'escalade :** En cas de réticence de la part de l'entreprise à faire évoluer ses pratiques sur les sujets les plus critiques, les gérants ou analystes peuvent faire évoluer leurs actions d'engagement vers un comportement plus "activiste", afin d'insister auprès de l'entreprise sur l'importance des sujets portés.
- 3. Allègement et Désinvestissement :** Dans le cas où les différents mécanismes de la procédure d'escalade ne suffisent à faire évoluer positivement les actions de l'entreprise et où nous considérons que nous n'avons obtenu aucune réponse constructive et satisfaisante, La Financière de l'Echiquier, en tant qu'investisseur responsable, peut alors être amené à alléger voire à désinvestir totalement de la société concernée, dans le meilleur intérêt des porteurs.



**Vous voulez en savoir plus ?**

Vous pouvez vous référer à nos politiques SFDR sur notre site internet: [ISR](#), pour aller plus loin - LFDE - La Financière de l'Echiquier

## NOTRE GAMME D'OPC INTEGRANT LES RISQUES DE DURABILITE

LFDE, en tant qu'investisseur responsable, propose à ses clients trois gammes d'OPC aux exigences de durabilité croissantes : Intégration ESG, Convictions Durables et Investissements à Impact. LFDE applique cette logique de gamme dans sa réponse aux exigences réglementaires. En pratique, pour la gamme d'OPC ouverts de LFDE, cela se décline comme ci-dessous :

		Données au 31/12/2022	Articles SFDR	Prise en compte des PAI	Pourcentage minimum d'investissement durable	Pourcentage d'investissement durable effectif	Labels Finance Durable				
							ISR	Toward Sustainability	FNG (avec nombre d'étoiles)	Finansol	Relance
		<b>Investissements à Impact</b>									
Actions	Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe	9	Oui	100% <sup>1</sup>	100% <sup>1</sup>	X					
	Fonds 1	9	Oui	100% <sup>1</sup>	100% <sup>1</sup>	X			X		
	Echiquier Positive Impact Europe	9	Oui	100% <sup>1</sup>	100% <sup>1</sup>	X	X	X ***			
	Fonds 2	9	Oui	100% <sup>1</sup>	100% <sup>1</sup>	X					
		<b>Convictions Durables</b>									
Actions	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap	8	Oui	40% <sup>2</sup>	56,5% <sup>2</sup>	X					
	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe	8	Oui	40% <sup>2</sup>	63,1% <sup>2</sup>	X	X <sup>3</sup>	X** <sup>3</sup>			
	Fonds 3	8	Oui	40% <sup>2</sup>	78,0% <sup>2</sup>	X					
	Echiquier Major SRI Growth Europe	8	Oui	40% <sup>2</sup>	83,4% <sup>2</sup>	X	X <sup>3</sup>	X*** <sup>3</sup>			
Crédit & Convertibles	Echiquier Convexité SRI Europe	8	Oui	40% <sup>2</sup>	74,3% <sup>2</sup>	X					
	Echiquier Credit SRI Europe	8	Oui	40% <sup>2</sup>	70,9% <sup>2</sup>	X					
	Fonds 4	8	Oui	40% <sup>2</sup>	48,2% <sup>2</sup>	X					
	Echiquier ARTY SRI	8	Oui	40% <sup>2</sup>	72,2% <sup>2</sup>	X					
		<b>Intégration ESG</b>									
Actions	Echiquier Agressor	8	Oui	10% <sup>2</sup>	61,1% <sup>2</sup>						
	Echiquier Artificial Intelligence	8	Oui	10% <sup>2</sup>	49,8% <sup>2</sup>						
	Echiquier Entrepreneurs	8	Oui	10% <sup>2</sup>	41,0% <sup>2</sup>						
	Fonds 5	8	Oui	10% <sup>2</sup>	24,2% <sup>2</sup>					X	
	Echiquier Go Local	8	Oui	10% <sup>2</sup>	36,4% <sup>2</sup>						
	Fonds 6	8	Oui	10% <sup>2</sup>	31,9% <sup>2</sup>						
	Echiquier Robotics	8	Oui	10% <sup>2</sup>	51,8% <sup>2</sup>						
	Echiquier Space	8	Oui	10% <sup>2</sup>	26,3% <sup>2</sup>						
	Fonds 7	8	Oui	10% <sup>2</sup>	57,2% <sup>2</sup>						
	Echiquier Value Euro	8	Oui	10% <sup>2</sup>	43,7% <sup>2</sup>						
Multi actifs	Echiquier World Equity Growth	8	Oui	10% <sup>2</sup>	58,0% <sup>2</sup>						
	Echiquier World Next Leaders	8	Oui	10% <sup>2</sup>	29,5% <sup>2</sup>						
	Fonds 8	8	Oui	10% <sup>2</sup>	64,9% <sup>2</sup>						
Multi actifs	Echiquier Patrimoine	8	Oui	10% <sup>2</sup>	70,7% <sup>2</sup>						

<sup>1</sup> Ce chiffre n'inclut pas les liquidités et équivalents  
<sup>2</sup> Ce chiffre est relatif à l'actif net de l'OPC.

<sup>3</sup> Concerne uniquement les compartiments de la Sicav Echiquier Fund.  
 OPC de plus de 500M€ d'encours

## POLITIQUE DE VOTE ET D'ENGAGEMENT

### ◆ Notre politique

La Financière de l'Echiquier est **un acteur reconnu de l'investissement responsable** depuis plus de 15 ans en étant, par exemple, l'un des premiers signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies de la place de Paris en 2008.

Au cœur de notre démarche d'investisseur responsable se trouve la volonté d'accompagner les entreprises dans la durée afin de les aider à améliorer leur modèle de gouvernance ainsi que leurs pratiques environnementales et sociales. Cette envie est portée par la conviction que **de bonnes pratiques ESG sont sources de performance financière**.

Cette conviction se matérialise par **l'exercice des droits de vote** aux Assemblées Générales (AG) ainsi que par une **politique d'engagement actionnarial** auprès des sociétés dans lesquelles La Financière de l'Echiquier est investie. Selon nous, le vote et l'engagement font partie intégrante de la responsabilité d'investisseur :

- **Le vote aux Assemblées Générales** est selon nous un devoir de tout investisseur responsable. C'est pourquoi nous avons pris l'engagement de voter de façon systématique à l'ensemble des AG des entreprises présentes dans nos portefeuilles gérés de façon active.
- **L'engagement actionnarial** est au cœur de notre relation avec les entreprises depuis 2013. Nous engageons un dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons en u partageant avec elles des axes de progrès précis. Ces derniers constituent des objectifs à atteindre par les entreprises sur les aspects de durabilité que nous suivons dans le temps.

L'approche d'engagement n'est pas la même selon l'approche de durabilité de chaque OPC, mais elle reste, dans tous les cas, supervisée par l'équipe de Recherche Investissement Responsable (IR). Elle suit notamment les engagements réalisés par les équipes de gestion auprès des entreprises investies ainsi que leur réussite. **L'atteinte, par les entreprises, des objectifs fixés au cours des engagements est un critère pris en compte lors des mises à jour des analyses ESG.**

### ◆ Le vote

L'exercice des droits de vote a été volontairement organisé de façon **décentralisée**. Chaque gérant ou analyste vote pour les entreprises dont il assure le suivi financier et extra-financier. Il a alors la responsabilité d'un vote unique pour l'ensemble des participations de La Financière de l'Echiquier dans cette entreprise. En effet, nous sommes convaincus qu'il est primordial d'avoir une **connaissance approfondie et un suivi dans la durée des entreprises** afin de comprendre les enjeux à l'œuvre lors des assemblées générales (AG) et de prendre ainsi les décisions qui nous paraissent à la fois bonnes pour l'entreprise et pour nos clients, en tant qu'actionnaires minoritaires. Cette organisation favorise l'implication de l'ensemble de l'équipe de gestion, avec l'appui de l'équipe de Recherche IR.

L'AG est également l'occasion de dresser un point d'étape sur l'évolution de la vie de la société, en particulier sur les aspects liés à la gouvernance. Par conséquent, la **décentralisation** de cette tâche au sein de l'équipe de gestion permet de renforcer la connaissance des gérants et analystes des sociétés dans lesquelles ils sont investis.

L'équipe de Recherche IR soutient l'ensemble des analystes et gérants afin de les aider dans leur compréhension des résolutions et dans le processus de vote. L'équipe peut être amenée à voter pour les AG des entreprises jugées stratégiques - entreprises controversées, résolutions affectant la stratégie RSE de l'entreprise, détention de capital importante, entreprises pour lesquelles une démarche d'engagement rapprochée est en cours...

**L'exercice des droits de vote est réalisé en partenariat avec le prestataire ISS (Institutional Shareholder Services), leader mondial des solutions de gouvernance d'entreprise et d'investissement responsable.**

### ◆ L'engagement actionnarial

Contribuer à améliorer les pratiques des entreprises et de nos parties prenantes est un processus de long terme. Pour mener cet engagement dans les meilleures conditions, nous avons choisi une organisation permettant d'optimiser notre contribution dans la mesure de nos moyens. De la même manière que pour le vote, l'organisation de l'engagement est volontairement décentralisée à LFDE. **Chaque gérant ou analyste a la charge de l'engagement avec les entreprises dont il assure le suivi financier et extra-financier.** Le gérant ou l'analyste a alors la responsabilité de la relation d'engagement pour l'ensemble des participations de LFDE dans cette entreprise. Nous sommes en effet convaincus qu'une connaissance approfondie et un suivi dans la durée des entreprises permettent d'en comprendre les enjeux et d'évaluer l'amélioration de leurs pratiques.

LFDE s'engage avec les sociétés détenues de plusieurs façons :

- **Une démarche d'engagement individuel**
- **Des engagements collaboratifs.**

Toutes les informations concernant nos actions d'engagement individuel et collaboratif sont partagées au sein de notre équipe de gestion collective via notre base de données Phoenix, lors de réunions internes ainsi que par différents canaux d'information.

### Vous voulez en savoir plus ?

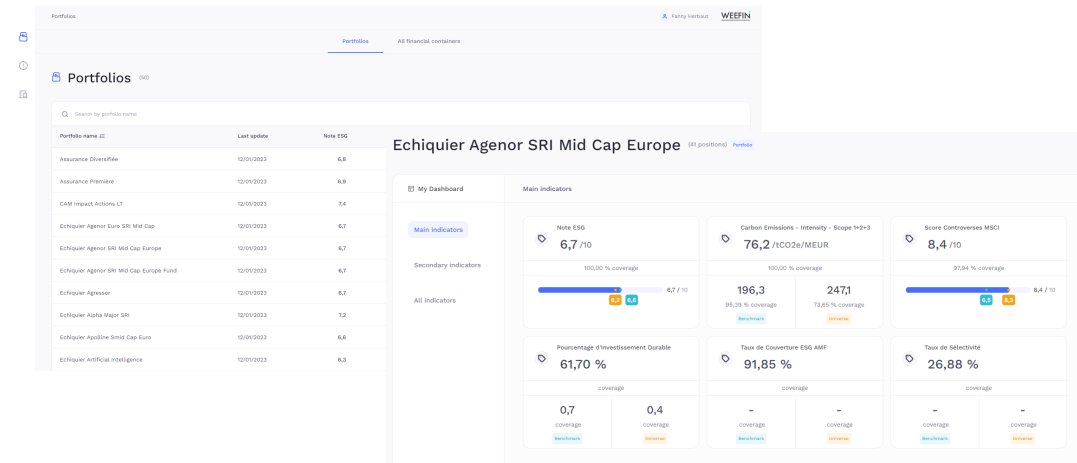
Vous pouvez vous référer à notre politique de vote et d'engagement : [https://cdn.lfde.com/upload/partner/2023PolitiquedeVote\\_FR.pdf](https://cdn.lfde.com/upload/partner/2023PolitiquedeVote_FR.pdf)

Vous pouvez vous référer à notre rapport de vote et d'engagement : <https://cdn.lfde.com/upload/partner/DROITSVOTE-FR-00-ALLFUNDS.pdf>

## NOS OUTILS ET RESSOURCES DÉPLOYÉS EN FAVEUR DE LA DURABILITÉ

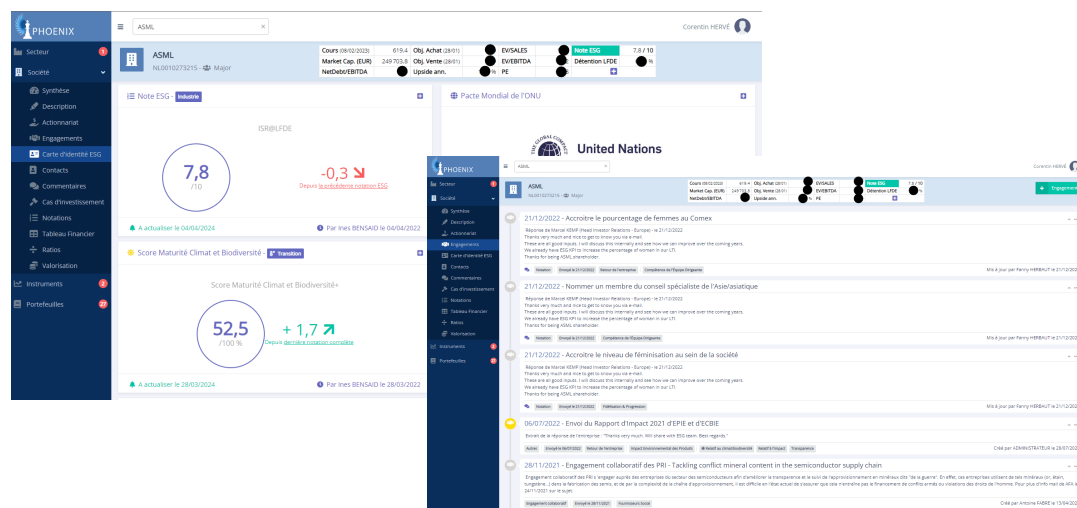
La prise en compte croissante des critères de durabilité dans les décisions d'investissement nécessite des outils et ressources adaptés. LFDE s'est par conséquent doté d'outils et de base de données afin de renforcer la robustesse de son approche de durabilité. Ci-dessous sont présentés les principaux outils et bases de données mis à disposition des équipes de gestion et de contrôle des risques :

### ◆ ESG Connect WEEFIN



Cet outil rassemble toutes les données extra-financières quantitatives provenant de sources internes et externes (plateforme développée par la fintech WEEFIN). Cette plateforme est accessible à de nombreux utilisateurs en interne – équipes de gestion, recherche investissement responsable, contrôle des risques, contrôle interne, service client et marketing.

### ◆ Phoenix



Cette base de données regroupe l'intégralité de notre recherche interne financière et en matière de durabilité sur les sociétés suivies par nos équipes de gestion. Sur la partie durabilité, cette plateforme regroupe principalement l'ensemble de nos analyses propriétaires - notes ESG, scores impact et commentaires associés - ainsi que nos données d'engagement - axes de progrès, compte rendu de rencontres avec les sociétés, suivi de nos actions d'engagement...

### ◆ MSCI ESG Research MSCI

MSCI ESG Research est un fournisseur de données extra financières mettant à disposition de nombreuses données quantitatives et qualitatives. Nous sommes particulièrement attentifs à leurs données ESG, celles relatives aux principales incidences négatives et au suivi des controverses.

### ◆ Carbon4 Finance

Carbon4 Finance est notre fournisseur de données quantitatives concernant le climat, la biodiversité et les risques physiques. A ces données quantitatives s'ajoutent des outils d'analyse disponibles sur leur plateforme dédiée à leurs trois grandes expertises.

### ◆ ISS

ISS est notre fournisseur de services concernant le *proxy voting*. Grâce à sa plateforme, chaque gérant et analyste peut saisir ses décisions de vote aux assemblées générales des sociétés dont il est en charge du suivi. ISS effectue ensuite la partie opérationnelle du dépôt de notre décision de vote. ISS fournit également la recherche concernant la gouvernance des entreprises et analyse la cohérence de chaque résolution avec notre politique de vote avant de nous fournir sa recommandation.

### ◆ CDP

Le CDP est une ONG qui détient la base de données mondiale la plus importante sur la performance environnementale des villes et des entreprises. Pour collecter ces données, le CDP effectue une campagne annuelle à l'aide de questionnaires sur 3 thématiques, Changement climatique, Forêt, Eau, pour recueillir des informations environnementales directement auprès des entreprises. Le CDP alimente en données carbone un grand nombre de bases de données utilisées notamment pour réaliser l'empreinte carbone de nos OPC et mesurer les performances environnementales des entreprises. Le CDP est d'ailleurs un des membres fondateurs des *Science Based Targets* qui certifie l'alignement des objectifs climatiques des entreprises avec des scénario compatibles avec l'Accord de Paris.

**Vous voulez en savoir plus ?**

Vous pouvez vous référer à notre code de transparence : [https://cdn.lfde.com/upload/partner/202210\\_CodedeTransparenceAFG-FIR\\_FR.pdf](https://cdn.lfde.com/upload/partner/202210_CodedeTransparenceAFG-FIR_FR.pdf)



## INITIATIVES DE PLACE AUXQUELLES NOUS PARTICIPONS

Depuis début 2019, La Financière de l'Echiquier a renforcé sa participation à des initiatives de Place ainsi qu'à des groupes de travail thématiques. Sa mobilisation autour de démarches d'engagement collaboratif aux côtés d'autres investisseurs a également été renforcée.

Dans le domaine de l'investissement responsable, La Financière de l'Echiquier est partie prenante des initiatives suivantes :

### ◆ Des initiatives généralistes

 **Principles for Responsible Investment (PRI)** – Organisation des Nations Unies (2008)

 **AFG - Comité Technique Investissement Responsable** (2013)

- Membre depuis 2020 du Comité Investissement Responsable restreint composé d'une dizaine de sociétés de gestion de la Place de Paris
- Participation en 2021 aux groupes de travail « Energies fossiles », « Impact » et « Biodiversité »


 **SIFs - Sustainable Investment Forum**

- Forum per la Finanza Sostenibile – Italie (2017)
- Forum pour l'Investissement Responsable – France (2019)
- Participation en 2019 au groupe de travail « Label ISR »
- Participation en 2020 aux trois groupes de travail « Impact » : intentionnalité, additionnalité et mesure d'impact
- Membre depuis 2021 de la Commission « Dialogue et Engagement »

 **GIIN – Global Impact Investing Network** (2020)

- Participation en 2020 et 2021 au groupe de travail « Actions cotées »


### ◆ Des initiatives environnementales/climatiques

 **Carbon Disclosure Project (CDP)** (2013)

- Participation depuis 2020 à la Non-Disclosure Campaign du CDP
- Participation en 2020 à la Science-Based Targets Campaign du CDP

Montreal Carbon Pledge – Organisation des Nations Unies (2017)

 **Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)** (2020)

 **Finance for Biodiversity Foundation** (2020)

- Participation depuis 2021 aux groupes de travail « Mesure d'impact » et « Engagement avec les entreprises »

 **Net Zero Asset Managers Initiative** (2021)

 **Institut de la Finance Durable**


- Participation depuis 2021 au groupe de travail « Définition de l'Impact » et à partir de 2022 au groupe de travail « Opérationnalisation et Mesure de l'Impact »

 **Entreprise pour l'environnement (EpE)** (2022)

- Participation depuis 2022 aux groupes de travail « Climat », « Biodiversité » et « Santé-Environnement »

### ◆ Des initiatives sociales

 **World No Tobacco Day - Organisation Mondiale de la Santé** (2017)

 **Access to Medicine Foundation** (2019)

- Participation depuis 2019 à plusieurs campagnes d'engagement collaboratif aux côtés du Access to Medicine Index

 **Pacte Mondial des Nations Unies & ONU Femmes**

 **Association FAIR (fusion de Finansol et l'Impact Invest Lab)** (2021)

- Participation depuis 2021 au groupe de « Financeurs solidaires »
- Participation en 2022 au groupe de travail « Barème Adhésion FAIR »

 **Investor Alliance for Human Rights** (2021)

### Vous voulez en savoir plus ?

Vous pouvez vous référer à notre code de transparence et à notre rapport de vote et d'engagement :

[https://cdn.lfde.com/upload/partner/202210\\_CodedeTransparenceAFG-FIR\\_FR.pdf](https://cdn.lfde.com/upload/partner/202210_CodedeTransparenceAFG-FIR_FR.pdf) et sur le site internet de La Financière de l'Echiquier sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Vote et Engagement ».

## RESSOURCES À DISPOSITION DES INVESTISSEURS

### ◆ Les principaux documents à disposition des investisseurs

La transparence, à la fois sur nos investissements et nos méthodologies, est un élément central de notre démarche d'investisseur responsable. Ainsi, nous publions en libre accès sur notre site internet un ensemble de **documents et politiques**, que nous voulons aussi pédagogique que possible. Vous trouverez ci-dessous la liste de ces documents accessibles librement sur notre site dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE » :

1. Code de Transparence AFG-FIR
2. Politiques SFDR
  - Article 3 sur les risques de durabilité
  - Article 4 sur les principales incidences négatives au niveau de LFDE
  - Article 10 - Publication d'informations en matière de durabilité pour chacun de nos OPC classés article 8 ou 9 selon le Règlement SFDR.
3. Stratégie Climat et Biodiversité
4. Politique Charbon
5. Politique d'Exclusion
6. Politique de vote et d'engagement
7. Doctrine d'Impact
8. Manifeste dédié à Echiquier Health Impact For All.
9. Carnets de Recherche - Etude « ISR & Performance by LFDE »,
10. Rapport « Voyage en ISR by LFDE »
11. Charte ESG dédiée à l'OPC Echiquier Space.

Les lettres ISR trimestrielles sont quant à elle accessibles sur la page « Actualités », au sein de la rubrique « [Actualités ISR](#) ».



**La transparence au niveau des OPC est également clé** pour nous. C'est pourquoi nous mettons les documents suivants à disposition de nos investisseurs :

1. Rapport Climat et Biodiversité, dans le cadre de notre réponse à l'article 29 de la Loi Energie-Climat (LEC)
2. Rapport de transparence des UN PRI (en anglais)
3. Rapport d'évaluation des UN PRI (en anglais)
4. Rapport d'exercice des droits de vote et d'engagement
5. Inventaire des votes aux AG des portefeuilles, pour les OPC labellisés ISR
6. Reporting de durabilité mensuel intégré au reporting financier mensuel des OPC
7. Inventaire complet des portefeuilles (tous les 3 mois avec 3 mois de décalage) pour les OPC labellisés ISR
8. Rapport d'Impact pour les OPC à impact

Ces documents propres à nos OPC, sur la page qui leur est dédiée, sont accessibles à partir de la page « [Fonds](#) », au sein de la rubrique « Documents à télécharger – Investissement Responsable ».



**Vous voulez en savoir plus ?**

Vous pouvez vous référer à notre code de transparence : [https://cdn.lfde.com/upload/partner/202210\\_CododeTransparenceAFG-FIR\\_FR.pdf](https://cdn.lfde.com/upload/partner/202210_CododeTransparenceAFG-FIR_FR.pdf)

## Tableau de correspondance

	Article 29 LEC	Task Force on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD)
Démarche Générale de l'entité	Pages 66-67, 74-75, 82-83	
Moyens internes pour contribuer à la transition	Pages 66, 67,	
Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité financière	Page 7, 66	Page 7, 66
Stratégie d'engagement auprès des émetteurs	Pages 11-19, 76-77	
Taxonomie : Investissements « durables » et investissement dans les énergies fossiles	Pages 14-16, 54-57	
Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris	Pages 16-17, 19, 41, 44-47	Pages 16-17, 19, 41, 44-47
Stratégie d'alignement « biodiversité »	Pages 18, 58-61	Pages 18, 58-61
Intégration des risques ESG dans la gestion des risques	Pages 27, 68-68, 70-73	
Mesures d'amélioration	Pages 41,45,49, 55,59	
Indicateurs utilisés pour mesurer les risques relatifs au climat		Pages 40-57, 62, 63
Publier l'empreinte carbone tous scopes de ses investissements		Pages 40, 41, 42, 43, 62, 63
Publier l'empreinte biodiversité tous scopes de ses investissements	Pages 58, 59, 60, 61, 62, 63	

Pour plus de détails consultez l'annexe E correspondant au tableau de complétude du Rapport 29 LEC en suivant ce lien : [https://bit.ly/Annexe\\_E\\_Rapport29LEC2022\\_LFDE](https://bit.ly/Annexe_E_Rapport29LEC2022_LFDE)

# 4.

## Annexes

## Glossaire et méthodologies

### Accord de Paris

L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Adopté par 196 Parties lors de la COP 21 à Paris, le 12 décembre 2015, il est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Son objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°, de préférence 1,5° C, par rapport au niveau pré-industriel.

**AIE** – Agence Internationale de l'Energie

### Alignement de température

L'indicateur réalisé par Carbon4 Finance positionne le portefeuille sur une échelle de température allant de 1,5° à 6°C. A l'échelle de l'OPC, chaque entreprise fait l'objet d'une notation (score CIA) dépendant de son secteur d'activité, de ses résultats climatiques passés et de sa stratégie de décarbonation. A ce score est ensuite associée une température comprise entre 1,5° et 6°C. La table de correspondance entre score CIA et températures a été construite sur la base de l'étude deux univers de sociétés :

- Le scénario *Business as usual* est établi en ligne avec la trajectoire de +3,5°C, augmentation moyenne de la température du scénario IPCC RCP6.0. Il est représenté par l'ensemble de la base de données de la CIA, proxy de l'économie mondiale. Cet indice est représentatif de l'économie européenne actuelle.
- La trajectoire +2°C sera représentée par l'indice Euronext Low Carbon 100, un indice bas carbone "optimisé CIA" (incluant les *pure players* bas carbone).
  - >> Cette démarche de construction d'un portefeuille bas carbone et compatible 2°C a été validée par le Comité Scientifique d'Euronext LC100, présidé par Pascal CANFIN et composé d'universitaires, d'ONG et d'experts environnementaux.

Les performances climatiques de ces deux références sont associées à un score CIA. Une courbe déterminée en utilisant ces deux références, débutant à +1,5°C et plafonnée à +6°C, permet d'évaluer la hausse de température d'un OPC ou d'un indice à partir de son score CIA.

### Carbon Impact Ratio (CIR)

Il s'agit du ratio entre les émissions économisées et les émissions induites d'une entreprise. Cet indicateur permet d'estimer la pertinence de l'activité d'une entreprise par rapport aux enjeux de la lutte contre le changement climatique : plus le CIR est élevé, plus l'entreprise "économise" des GES par rapport à ce qu'elle induit, plus ses activités sont pertinentes dans la transition vers une économie bas carbone. Pour une entreprise donnée, un CIR supérieur à 1 implique que son activité économise plus d'émissions de GES qu'elle n'en induit.

**Critères ESG** – Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

### Emissions économisées

Elles sont calculées en additionnant les "émissions évitées" et les "émissions réduites" d'une entreprise :

- les **émissions évitées** par les produits et services de l'entreprise sont calculées en comparant les émissions avec un scénario de référence sectoriel, par exemple un scénario 2°C de l'Agence Internationale de l'Énergie. Une entreprise évite des émissions s'il y a un gain entre les émissions induites de l'entreprise par rapport au scénario de référence des émissions sectorielles.
- les **émissions réduites** le sont grâce à l'efficacité d'un processus sur une période donnée : une réduction des émissions est une diminution réelle de l'intensité carbone de l'entreprise sur les 5 dernières années.

### Emissions induites

Ce sont les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) effectivement rejetées dans l'atmosphère et imputées à l'entreprise. Cet indicateur, aussi appelé **empreinte carbone**, exprimé en intensité ou en absolu, permet de comparer la performance climatique des entreprises entre elles ainsi que dans le temps.

**GIEC** – Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat

### Global Coal Exit List

Cet outil d'information développé par *Urgewald* rend visible au secteur financier toutes les entreprises opérant dans la chaîne de valeur du charbon thermique. Il identifie clairement les entreprises qui développent encore de nouveaux actifs houillers et offre des données fiables et transparentes grâce auxquelles les institutions financières peuvent éliminer progressivement de leurs portefeuilles les activités liées au charbon.

### Global Oil & Gas Exit List

Cet outil d'information développé par *Urgewald* rend visible au secteur financier toutes les entreprises opérant dans la production d'hydrocarbures non conventionnels et controversés. Elle identifie clairement les entreprises qui développent de nouveaux projets d'extraction d'hydrocarbures non conventionnels et controversés.

### Green Bonds

Ce terme que l'on traduit par "obligation environnementale", désigne un titre obligataire qu'émet une entreprise, une organisation internationale ou une collectivité locale sur les marchés financiers pour financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental. Les green bonds attirent plus particulièrement les investisseurs responsables qui recherchent un double bénéfice financier et environnemental.

**ISR** – Investissement Socialement Responsable [Source AFG]

L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable, quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

### Tonnes Equivalent CO<sub>2</sub> (t eq CO<sub>2</sub>)

Méthode de calcul permettant de comparer les gaz à effet de serre en prenant le CO<sub>2</sub> comme référence.

Tonnes de CO<sub>2</sub> d'un gaz = Quantité du gaz x Potentiel de Réchauffement Global du gaz (PRG)

PRG = coefficient permettant de comparer l'effet sur le climat d'un gaz à celui du CO<sub>2</sub>.

## Glossaire et méthodologies

### MSAppb\* par milliard d'euros investis

Méthode de calcul permettant de mesurer l'impact sur la biodiversité d'une entreprise (ou d'un portefeuille). Celle-ci est exprimée en MSAppb\* (*Mean Species Average* en part per billion = nombre moyen d'espèces observées dans un milieu donné sur une surface standardisée) par milliard d'euros investis. Le MSA est un indicateur allant de 0 à 100%, fourni par le modèle GLOBIO (*Global Biodiversity Model For Policy Support*). Il est développé par PBL Netherlands Environmental Assessment Agency en collaboration avec de nombreux partenaires, notamment universitaires. Il mesure la préservation d'un écosystème. Un MSA égal à 100% correspond à une forêt primaire, un MSA de 0% correspond à un parking. Le MSAppb\* présente la perte en biodiversité sur une surface standardisée, et permet d'agrèger les différents impacts d'une entreprise ou d'un portefeuille, terrestres et aquatiques, sur des horizons temporels différents (impacts présents et futurs).

### MSA.km2

Méthode de calcul permettant de mesurer l'impact sur la biodiversité d'une entreprise (ou d'un portefeuille). Celle-ci est exprimée en MSA.km2 (*Mean Species Average* par km2)

### Part Brune (PB)

Il s'agit de la somme de la part de la production électrique générée à partir de sources fossiles, de la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles, de la part des revenus dérivés de l'extraction de combustibles fossiles et de l'extraction du charbon.

### Part Verte (PV) ou Alignement Taxonomie

Correspond au pourcentage de l'activité éligible d'une entreprise, qui répond précisément aux critères techniques de la taxonomie européenne, qui n'affecte pas négativement significativement les autres objectifs de la taxonomie – aussi appelé DNSH (« Do No Significant Harm ») et qui remplit des critères minimums sur le plan social (*Minimum Safeguards*). La PV indique donc la part du chiffre d'affaires d'une entreprise qui est effectivement alignée avec la taxonomie européenne.

### Part Verte Eligible (PVE)

La PVE représente la part du chiffre d'affaires de l'entreprise qui provient d'activités éligibles à la taxonomie européenne, pour les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Parmi la liste des activités éligibles, nous retrouvons la rénovation de bâtiments ou encore la fabrication d'éoliennes.

### Risques Physiques

Risques pouvant affecter les immobilisations ou les activités d'une entreprise résultant du changement climatique, et liés à des événements météorologiques extrêmes aigus (tempêtes) ou à des changements à plus long terme des régimes climatiques tendanciels (sécheresses).

### Scénario P2 du rapport « Réchauffement planétaire de 1,5 °C » du GIEC

Scénario qui met significativement l'accent sur la durabilité, y compris l'intensité énergétique, le développement humain, la convergence économique et la coopération internationale, ainsi que sur une réorientation vers des modes de consommation durables et robustes, des innovations technologiques à faible intensité de carbone et des systèmes d'utilisation des terres bien gérés, avec une acceptabilité sociétale limitée en ce qui concerne le captage et le stockage du carbone.

### Score de Maturité Climat et Biodiversité

Cet indicateur est un outil propriétaire LFDE intégrant des éléments qualitatifs et quantitatifs, à la fois rétrospectifs et prospectifs et permettant de mesurer la maturité de l'entreprise sur la prise en compte du changement climatique et/ou des enjeux de biodiversité. Ce score repose sur 4 piliers : Gouvernance Climatique, Engagement Climat, Engagement Biodiversité et Transition Juste. L'intégration du pilier Engagement Biodiversité à ce score dépend de l'impact de l'activité de l'entreprise sur la biodiversité.

Ce score reflète le niveau d'avancement (mesuré en %) de l'entreprise dans la prise en compte des enjeux climatiques et biodiversité auxquels elle est et sera confrontée :

- Un score de 0% indique que l'entreprise n'a pas encore démarré son processus de transition climatique et/ou biodiversité.

- A l'inverse, un score de 100% indique que l'entreprise est complètement mature dans sa démarche de transition.

### Score de Risques Physiques

Score allant de 0 à 100 mesurant le niveau de risques physiques d'une entreprise (ou d'un portefeuille) par son exposition aux sept aléas climatiques suivants : élévation du niveau des eaux, tempêtes, précipitations extrêmes, cycles de précipitations, vagues de chaleur, sécheresse, augmentation moyenne des températures. Plus le score est proche de 100, plus le risque physique est considéré comme élevé. Le score calculé pour une entreprise correspond à son exposition (probabilité d'occurrence de l'aléa climatique) multiplié par sa vulnérabilité (impact estimé en cas d'occurrence de cet aléa).

Carbon4 Finance fournit plusieurs indicateurs de risques physiques selon le scénario climatique et l'horizon temporel choisi. Nous avons choisi d'utiliser et de communiquer les résultats du scénario recommandé par Carbon4 Finance pour l'ensemble de nos portefeuilles et indices de référence. Ces résultats correspondent aux scores moyens pondérés des différents risques physiques des entreprises en portefeuille dans un scénario dit « médian » (RCP 6.0 du GIEC), c'est-à-dire un scénario d'augmentation substantielle des températures médianes au cours du XXI<sup>ème</sup> siècle, à l'horizon 2050.

### WACI

*Weighted Average Carbon Intensity* est un indicateur d'intensité carbone d'un portefeuille indiquant son exposition aux entreprises intensives en carbone. C'est une moyenne pondérée des intensités carbonées (tonnes de CO<sub>2</sub> par Million d'euros de valeur d'entreprise) des entreprises présentes en portefeuilles. Plus le résultat est élevé, plus le portefeuille est en moyenne exposé à des entreprises très carbonées

## Avertissements

Les entreprises citées dans ce document sont mentionnées à titre d'illustration, leur présence dans les portefeuilles n'est pas garantie au-delà du 31/12/2022, leurs notations extra financières peuvent varier dans le temps.

La décision d'investir dans le fonds promu ne doit pas reposer uniquement sur son approche extra-financière mais doit également tenir compte de toutes les autres caractéristiques du fonds, et notamment ses risques, telles que décrites dans son prospectus.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le compartiment ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le compartiment cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent à des critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Les OPC nommés dans ce document présentent des risques :

**Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap** : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de gestion discrétionnaire, risque de change et risque en matière de durabilité.

**Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe** : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque de crédit, risque de change et risque en matière de durabilité.

**Echiquier Agressor** : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque de crédit, risque de change, et risque en matière de durabilité.

**Echiquier Artificial Intelligence** : risque de perte en capital, risque actions, risque de change, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque en matière de durabilité, risque de crédit, risque lié à l'utilisation de produits dérivés et risque lié aux marchés émergents.

**Echiquier ARTY SRI** : risque de gestion discrétionnaire, risque de perte en capital, risque de taux, risque de crédit, risque actions, risque en matière de durabilité, risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation, au risque de change, au risque titres spéculatifs *High Yield*, au risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées, et aux différents risques liés à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes.

**Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe** : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de change, risque de gestion discrétionnaire, risque en matière de durabilité, risque de taux et risque de crédit.

**Echiquier Convexité SRI Europe** : risque de gestion discrétionnaire, risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles, risque de perte en capital, risque actions, risque de taux, risque en matière de durabilité, risque de crédit, au risque de change, au risque titres spéculatifs *High Yield*, et au risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées.

**Echiquier Credit SRI Europe** : risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque de crédit, risque de perte en capital, risque de change, risque lié à la faible liquidité de certains titres, risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées et risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes, et risque en matière de durabilité.

**Echiquier Entrepreneurs** : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque en matière de durabilité, risque de crédit et risque de change.

**Echiquier Go local**: risque de perte en capital, risque actions, risques liés à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de change, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque de crédit, risque de durabilité.

**Echiquier Major SRI Growth Europe** : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque en matière de durabilité, risque de crédit et risque de change.

**Echiquier Patrimoine**: risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque de crédit, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque en matière de durabilité, risque de perte en capital, au risque de change, au risque titres spéculatifs *High Yield*, au risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées, et aux différents risques liés à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes.

**Echiquier Positive Impact Europe** : risque de perte en capital, risque actions, risque de change, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque en matière de durabilité et risque de crédit.

**Echiquier Robotics** : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de change, risque de gestion discrétionnaire, risque en matière de durabilité, risque de taux, risque de crédit, risque de contrepartie, risque sur les titres spéculatifs *High Yield*, risque de liquidité, et risque lié à l'investissement dans des pays émergents.

**Echiquier Space** : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des pays émergents, risque de taux, risque de change, risque en matière de durabilité, l'OPC est également exposé au risque de taux.

**Fonds 8** : risque de perte en capital, risque actions, risques liés à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de change, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque de crédit, risque de durabilité

**Echiquier Value Euro** : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque en matière de durabilité, risque de crédit et risque de change.

**Echiquier World Equity Growth** : risque de perte en capital, risque actions, risque de change, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque en matière de durabilité et risque de crédit.

**Echiquier World Next Leaders** : risque de perte en capital, risque actions, risque de change, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque en matière de durabilité et risque de crédit.

## Avertissements

### ◆ Lexique des risques

**Risque de perte en capital** : la perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

**Risque actions** : si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

**Risque lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations** : sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

**Risque de gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

**Risque de taux** : la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

**Risque de crédit** : risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de liquidité** : dans le cas particulier où les volumes d'échanges sur les marchés financiers sont faibles, le gérant risque de ne pas pouvoir vendre les titres rapidement dans les conditions satisfaisantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

**Risque de change** : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

**Risque titres spéculatifs High Yield** : les titres spéculatifs ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie *Investment Grade*. En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

**Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles** : la valeur des obligations convertibles dépend, entre autres, des facteurs : taux, crédit, action, prix de l'option intégrée dans l'obligation convertible. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées** : Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer l'OPC aux risques de perte en capital, d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

**Risque lié à la stratégie de gestion** : Les stratégies de gestion à rendement absolu sont des techniques consistant à profiter d'écart de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces prises de position (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses par exemple), la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

**Risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme** : le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100% maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

**Risque lié à l'utilisation de produits dérivés** : l'OPC peut avoir recours à des investissements financiers à terme. L'évolution du sous-jacent du produit dérivé peut alors être amplifié et avoir une incidence plus forte sur la VL.

**Risque de contrepartie** : en cas de défaillance d'une contrepartie utilisée par l'OPC, celle-ci ne serait plus en mesure d'honorer les avoirs, titres, ou espèces ou les engagements pris avec l'OPC ; ces évènements pourraient avoir un impact négatif sur de la valeur liquidative de l'OPC.

**Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes** : Les obligations convertibles contingentes sont des titres de créance subordonnés émis par les établissements de crédit ou les compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui présentent la spécificité d'être convertibles en actions, ou bien dont le nominal peut être diminué (mécanisme dit de « *write down* ») en cas de survenance d'un « élément déclencheur » (« *Trigger* »), préalablement défini dans le prospectus. Une obligation convertible contingente inclut une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une baisse de la valeur de l'obligation convertible contingente supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur. Selon les conditions fixées par l'obligation convertible contingente concernée, certains événements déclencheurs peuvent entraîner une dépréciation permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou une conversion de l'obligation en action.

**Risque de volatilité** : ce risque est lié à la propension d'un actif à varier significativement à la hausse ou à la baisse, soit pour des raisons spécifiques, soit du fait de l'évolution générale des marchés. Plus cet actif a tendance à varier fortement sur une courte durée, plus il est dit volatil et donc risqué. L'évolution de la volatilité de l'action sous-jacente à un impact direct sur la valeur de l'option de conversion des obligations convertibles. Une baisse de la volatilité peut provoquer une baisse des cours des obligations convertibles et par conséquent une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

**Risque lié à l'investissement dans des pays émergents** : il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires. Les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. La valeur liquidative de l'OPC pourra donc avoir le même comportement.

**Risque en matière de durabilité** : Un risque en matière de durabilité se réfère à un évènement environnemental, social ou de gouvernance qui peut potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative matérielle sur la valeur des investissements. Les impacts consécutifs à la survenance d'un risque de durabilité peuvent être nombreux et varier notamment en fonction du processus de gestion de l'OPC et de sa zone géographique. En général, lorsqu'un risque lié à l'application du risque de durabilité se produit pour un actif, il y aura un impact négatif et éventuellement une perte significative de sa valeur.



LFDE

La Financière de l'Échiquier - [www.lfde.com](http://www.lfde.com)

53, avenue d'Iéna, Paris 16<sup>e</sup> - 01 47 23 90 90

S.A. au capital de 10 047 500€ - Siren 352 045 454 - R.C.S. Paris - APE 671C

N° Intracommunautaire FR 83 352 045 454 - Agrément A.M.F. n° GP 91004

Pour plus d'informations sur les caractéristiques, les risques et les frais des OPC cités dans ce document, nous vous invitons à lire les documents réglementaires (prospectus disponible en anglais et en français et DIC dans les langues officielles de votre pays) disponibles sur notre site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com). Les investisseurs ou investisseurs potentiels sont informés qu'ils peuvent obtenir un résumé de leurs droits et également déposer une réclamation selon la procédure prévue par la société de gestion. Ces informations sont disponibles dans la langue officielle du pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

Ces informations et ce document ne sont pas constitutifs d'un conseil en investissement, une proposition d'investissement ou une incitation quelconque à opérer sur les marchés financiers. Elles sont fournies à partir des meilleures sources en notre possession.

Enfin, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la société de gestion peut décider de mettre fin aux accords de commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. La Financière de l'Échiquier, société anonyme au capital social de 10 105 300 euros, ayant son siège social 53, avenue d'Iéna, 75116 PARIS. La Financière de l'Échiquier, enregistrée sous le n° 352 045 454 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, est agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'A.M.F. (Autorité des Marchés Financiers) sous le numéro GP 91-004.